COMPLIMENTS DE CONDOLÉANCES AU ROI.

M. LE CHANCELIER. Le plus grand nombre de MM. les pairs s'étant rendus directement aux Tuileries pour présenter à Leurs Majestés leurs compliments de condoléances à l'occasion de la perte douloureuse qu'ils viennent de faire dans la personne de S. A. royale M^{me} la duchesse de Wurtemberg, j'ai l'honneur de proposer aux membres présents de s'y rendre immédiatement avec le bureau de la Chambre. (Assentiment unanime.)

(La séance est levée à deux houres moins un quart.)

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

PRÉSIDENCE DE M. DUPIN.

Séance du jeudi 10 janvier 1839.

La séance est ouverte à 1 heure 1/4. Le procès-verbal de la séance du mercredi 9 janvier est lu et adopté.

REPRISE DE RAPPORTS FAITS AU COURS DE LA DERNIÈRE SESSION (1).

M. le Président. L'ordre du jour est la proposition faite par plusieurs membres, de reprendre divers projets de loi dont les rapports ont été présentés à la Chambre au cours de la dernière session. La parole est à M. Vivien.

M. Vivien. J'ai l'honneur de demander à la Chambre de vouloir bien prononcer la reprise du rapport sur la proposition de M. Larabit, relative à la revision du règlement de la Chambre.

(La Chambre, consultée, décide que la proposition sera reprise) (2).

Vivien. Je demande que la discussion soit fixée immédiatement après la discussion du projet d'adresse.

(Cette proposition est également adoptée.)

M. Galos. J'ai l'honneur de demander à la Chambre de vouloir autoriser la mise à l'ordre du jour du rapport sur le projet de loi concernant le règlement des comptes de 1836. (Adopté) (3).

(La proposition est mise à l'ordre du jour après celle qui concerne la revision du règle-ment de la Chambre.)

M. Baude. J'ai l'honneur de proposer à la Chambre la reprise du rapport sur le projet

(1) Voy. ci-dessus, p. 129, au début de la séance du 9 janvier, les propositions relatives à la reprise de ces

rapports.
(2) Voy. ce rapport ci-après, p. 176: 1^{re} annexe à la séance du jeudi 10 janvier 1839.
(3) Voy. ce rapport ci-après, p. 195: 2^e annexe à la séance du jeudi 10 janvier 1889.

de loi concernant les tarifs des droits de navigation (Adopté) (1).

> SUITE DE LA DISCUSSION DU PROJET D'ADRESSE AU ROI.

M. le Président. L'ordre du jour est la suite de la discussion du projet d'adresse. La parole est à M. Beudin.

M. Beudin. Je reconnais plus que to ta autre la supériorité du talent, et je m'incline modestement devant la puissance des hom-mes éminents de cette Chambre. Mais quand il s'agit de probité, de franchise et de désintéressement, je crois pouvoir traiter d'égal à égal avec tout le monde. (Très bien!) C'est en m'appuyant sur ces sentiments gé-

néreux que j'ai cru devoir monter à cette tribune pour vous dire sans haine, mais sans crainte, les tristes réflexions que m'ont ins-pirées la situation de cette Chambre et le spectacle affligeant que nous donnons depuis deux jours à la France étonnée, qui nous écoute et qui nous juge.

Au commencement de ces débats, des hommes d'Etat qui depuis longtemps occupent le premier rang dans cette Chambre se sont hâ-tés de venir à cette tribune.

Je n'en ai pas été surpris. Chaque orateur semblait avoir demandé la parole pour un

fait personnel.

C'est que chacun voulait expliquer à la Chambre et au pays une position si peu d'accord avec ses principes, et cet empressement me paraît être un nouvel hommage rendu à la moralité politique. (Très bien!

Mais on vous l'a dit et vous l'avez vu, le talent ne suffit pas pour faire accepter les positions équivoques et embarrassées. Il n'y a que les situations franches et nettes qui n'aient pas besoin d'excuses. Le rôle noble et digne, si bien compris hier par un honorable orateur, M. Odilon Barrot (Exclamations. - Voix diverses: C'était avant-hier!), vous fait voir que la franchise fait les belles positions, et vous avez pu juger quelle est l'opinion qui se grandit au milieu de nos discor-

A des accusations vagues et générales, il manquait des faits et des preuves ; car la majorité de cette Chambre avait paru peu tou-chée d'allégations articulées depuis huit ans contre tous les ministères. Il fallait donc employer d'autres arguments pour convain-

On a essayé de la violence, et je ne crains pas d'avancer que ce nouveau moyen qu'on emploie à cette tribune (il faut le dire à notre louange, et pour nous le faire pardonner), ce nouveau moyen n'a pas mieux réussi que les autres, et n'a pas avancé la question. (Interruption.)

M. le Président. N'interrompez pas.

M. Beudin. Et, Messieurs, quelque douloureux qu'il soit, dans des circonstances aussi déplorables, de jeter un regard en arrière, permettez-moi de vous demander ce que nous avons fait depuis trois jours.

⁽¹⁾ Voy. ce rapport ci-après, p. 272 : 3° annexe à la séance du jeudi 10 janvier 1839.

A-t-on discuté l'adresse ? a-t-on fait voir au pays que c'est de lui qu'on s'occupe? des questions de principes ou d'affaires ont-elles été posées? Leur solution difficile a-t-elle amené quelques-unes de ces luttes brillantes, dans lesquelles l'éloquence et le talent de nos hommes d'Etat vient rehausser l'éclat et l'u-tilité de la tribune? Examinons. Le premier jour, questions toutes personnelles d'abord. Chacun explique comment, en restant fidèle à ses idées, à ses principes, à toute la gloire de son passé, on peut se trouver d'accord sur un point avec des opinions qu'on n'accepte

Quand il y a affaiblissement et anarchie dans le pouvoir, quand un ministère est funeste au Trône et au pays, tout doit être permis pour le renverser, toutes les alliances sont

saintes et sacrées.

Les ministres se défendent avec courage, et je puis le dire hautement à ceux qui ont entendu le débat, ils se défendent avec honneur, avec dignité.

Ils demandent des faits, des preuves. On leur annonce que la discussion des paragraphes les fera jaillir de toutes parts.

Le ministère reste donc sous cette vague accusation de faiblesse, d'impuissance et de cor-

ruption.

Le lendemain, mêmes récriminations, mais plus violentes. Un honorable orateur cherche inutilement à resserrer la question. Une argumentation passionnée vient bientôt irriter les esprits, et leur communiquer cette exaltation qui ne permet plus d'apprécier ou de saisir la vérité. Les dissentiments politiques vont se changer en haine, lorsqu'un orateur habile et puissant s'empare de la situation, intervient avec calme et dignité, et faisant de la modération à son profit, inscrit pour toujours ses nouveaux alliés dans les rangs de l'opposition.

Et nous restons étonnés d'avoir tant fait en deux jours pour une opinion qui n'est pas

celle de la majorité.

Ainsi, non seulement cette seconde journée n'est pas utile au pays, mais elle lui est funeste; car les résultats nuisent à l'opinion que nous représentons, ils trahissent la pen-sée première, l'idée inspiratrice de notre élection et de notre mandat, puisque nous aug-mentons la puissance des adversaires que nous avons mission de combattre.

La Chambre inquiète, attristée, fatiguée, se hâte de fermer la discussion générale, pour jeter un voile sur ces deux séances et

arriver aux faits.

Hier, vous savez ce qui s'est passé. La lutte a recommencé plus vive, plus ardente et plus dangereuse, non pas sur les paragra-phes, non pas sur des faits et des preuves, mais sur le sens général de l'adresse.

En écartant cependant les violentes récriminations que je déplore, cette séance a dû être utile à la discussion.

Elle vous a prouvé, ce que sans doute vous aviez déjà reconnu, que si dans cette réunion de tant d'opinions divergentes, personne n'a consenti à modifier ses principes, et si, mal-gré cela, l'adresse convient à toutes ces opi-nions, il faut nécessairement qu'elle soit rédigée de manière à offrir dans ses paragraphes à facettes un sens et un esprit différents, suivant la manière de la lire.

En effet, l'honorable M. Garnier-Pagès approuve l'adresse; mais il vous a dit pourquoi. Ce ministère n'est pas plus mauvais que ceux qui l'ont précédé; il est peut-être plus transparent, mais il est impuissant comme eux. Ceux qui ont fait un peu de bien l'ont fait sans l'avoir voulu; ceux qui l'ont voulu n'ont pu le faire, et il en sera touiours ainsi toujours ainsi.

Donc le blâme général de l'adresse ne doit pas s'adresser aux ministres. Et si l'honorable orateur que j'ai cité approuve l'adresse, c'est parce que (je cite textuellement), c'est parce que vous dites, entraînés que vous étiez par la vérité, « non pas seulement ce que dit et soutient la nuance d'opposition représentée par M. Odilon Barrot, mais ce que nous avons dit nous-mêmes, que le mal ne tenait pas à quelques hommes, qu'il fallait aller plus loin; parce que vous signalez le mal, comme nous l'avons nous-mêmes signalé...

Evidemment, Messieurs, si l'adresse di-sait tout cela, elle serait factieuse; elle se-rait imprudente, si elle le faisait supposer.

Il est vrai que l'honorable M. Thiers est venu déclarer à cette tribune, avec le noble entraînement que vous lui connaissez, que l'adresse n'est pas factieuse; car les commissaires qui l'ont inspirée ne sont pas des fac-tieux. Eh! Messieurs, personne n'en doute. Tout le monde rend hommage au dévouement comme au talent des honorables rédacteurs de l'adresse, et je suis convaincu que M. Thiers ne l'interprète pas comme M. Garnier-Pagès.

Mais il l'approuve pour un autre motif. L'adresse fait un pas vers la gauche, et voilà pourquoi les amis de M. Thiers voteront

pour elle.

L'adresse, nous avait dit l'honorable M. Guizot, est monarchique et respectueuse. Elle n'est pas factieuse, elle n'est pas révolutionnaire, elle ne fait pas un pas vers la gauche; mais elle constate l'affaiblissement du pouvoir, elle indique le besoin d'un ministère fort, et voilà pourquoi mes amis la trouvent très convenable.

Ainsi, Messieurs, j'avais raison de dire que chacun interprète l'adresse suivant son opinion; et chaque opinion pouvant y trouver quelque part une satisfaction personnelle, on la tient pour excellente en tous points, dans la crainte de la compromettre par des objections ou des exigences.

Vous connaissez déjà ces adresses. Quand on les vote, on est obligé de les voter deux fois. Une première fois pour l'honneur de la Commission, une seconde fois pour les ex-

pliquer.

L'adresse est tout ce qu'elle devait être. Elle est hostile, puisque sa mission est de renverser; habile, car elle a besoin pour être admise d'obtenir quelques suffrages indispensables à sa majorité; prudente sur les affaires, pour ne pas rendre les réserves im-possibles; enfin, elle devait, sur quelques points, pousser le courage jusqu'à la témérité, parce qu'elle avait aussi à contenter des opinions exigeantes qui voulaient profiter de notre discussion. L'adresse est-elle factieuse, révolution-

naire, inconstitutionnelle?

Messieurs, elle n'est pas tout cela, mais elle peut être tout cela. (Rires approbatifs au centre.) Et elle devait nécessairement avoir ce défaut ou cette qualité, car elle ne

pouvait mentir à son origine.

Voilà pourquoi une autre opinion puis-sante de cette Chambre vous présentera, sur quelques paragraphes, des amendements décisifs; mais pour bien indiquer le but, je vous demande la permission d'établir nette-ment, et en peu de mots, la question, et de l'expliquer par la situation même de cette Chambre.

Le ministère du 15 avril, placé malgré lui entre deux nuances d'opinions modérées, mais divergentes, voulut les rallier à sa ma-

jorité.

Oubliant peut-être qu'un Gouvernement qui a planté son drapeau ne doit aller à personne, mais qu'il faut qu'on vienne à lui, il voulut concilier, non pas des dissentiments d'opinions, ce qui est déjà très difficile, mais des amours-propres et des rancunes, ce qui est impossible, le ministère a vu se tourner contre lui ceux qu'il avait l'espoir de compter parmi ses plus importants auxiliaires.

Alors nous avons vu se produire un fait

étrange, déplorable, qui a jeté dans l'âme des députés nouvellement arrivés parmi vous un sentiment profond de tristesse et de re-

gret.

M. Salveton. Je demande la parole. (Bruits et mouvements divers.)

M. Beudin. La conciliation s'est faite, mais sous quels auspices et dans quel but?

Les opinions se sont-elles modifiées, et par des concessions réciproques ont-elles fait renaître entre elles quelques-unes de ces sympathies qui rapprochent d'abord, et qui doivent amener bientôt une réconciliation com-plète et durable? Point du tout. Les opinions sont restées les mêmes. Personne n'a renié son passé. Les sympathies ne sont pas plus vives. Aucune concession n'a été faite. Les dissentiments politiques se réveilleront peut-être bientôt; mais on est d'accord pour un moment et sur un seul point, le renversement du ministère.

Des opinions modérées, puissantes par le talent et l'expérience, se sont éloignées de leur point d'appui naturel, et sont allées de-mander humblement l'alliance des opinions extrêmes, qui font contre tout et contre tous une opposition systématique.

Elles ont été accueillies sans doute, acceptées comme des instruments dont la force est immense pour détruire, dont la force sera

nulle pour créer.

Et c'est ainsi qu'au milieu de nous, malgré nous, et à la grande douleur des amis du Gouvernement, de la majorité, on a vu se former une puissance factice composée d'élé-ments hétérogènes, d'opinions distinctes et divergentes, sans aucun lien de sympathie, sans aucune force de cohésion ni de durée. Mais ce n'est pas tout. Un corps d'armée veut un drapeau. Les masses ont besoin d'un cri de guerre, d'un mot de ralliement : quel sera-t-il?

Le renversement du ministère! On peut demander ce que l'on veut faire après lui. N'est-ce qu'un changement de personnes? on ne peut dire ces choses-là. Un changement de système! quel sera-t-il? Il faudra s'expliquer, et dire si l'on veut encore tout ce qu'on a voulu.

Prendra-t-on dans l'adresse une question importante, et d'une solution difficile, la question belge, par exemple, pour dire net-tement : Voilà ce que nous ferions? Mais les opinions peuvent ne pas converger sur ce point, et le faisceau va se rompre.

Il faut donc une idée plus générale, plus vague, plus métaphysique, plus difficile à saisir qu'une question d'affaires, sur laquelle chacun puisse faire ses réserves, et qui soit donnée comme devise à cette association d'un

jour.

Cette idée, on ne pouvait pas la poser net-tement dans l'adresse. Peut-être n'osera-t-on pas en aborder la discussion; mais vous la connaissez; la presse vous l'a expliquée fran-chement, et il est bien entendu que, si l'on attaque en quelques points l'Administration de ce ministère, qui ne peut servir de bou-clier à personne, un fait plus grave et plus sérieux dominera toute la discussion.

Mais alors, que s'est-il manifesté parmi nous? une espèce de réaction s'est fait sentir.

Elle était nécessaire, elle était inévitable.

Des gens de cœur et de conscience, voulant des questions de principes et non des questions de personnes, arrivés dans cette Chambre pour s'occuper des affaires du pays, et non pas pour faire et défaire les ministères, se sont regardés avec étonnement, avec tristesse, et se sont demandé quel rôle on leur faisait jouer. La main sur le cœur, ils ont examiné le devoir qui leur était imposé par leur mandat, et, laissant de côté toute la logomachie politique qui éblouit l'esprit sans l'éclairer, ils ont étudié dans la Charte les formes de notre Gouvernement.

Ils y ont trouvé cette fiction constitutionnelle et conservatrice : « Le roi règne avec

des ministres responsables. »

Aux Chambres législatives le contrôle, le blâme, l'accusation, la punition ; aux minis-tres la responsabilité réelle et entière, sans que jamais cette responsabilité puisse remonter au pouvoir, déclaré inviolable et sacré. Après cet examen attentif et sérieux, ils ont interrogé leurs amis, leurs commettants, l'opinion publique; et alors, convaincus par leurs propres réflexions, rapprochés par des convictions identiques, ils se sont trouvés réunis avant de s'être rencontrés; et, sans vouloir donner à mon opinion personnelle la puissance d'une opinion collective, je ne serais pas étonné de voir surgir dans cette en-ceinte une majorité compacte et homogène, qui viendrait nous dire : Celui qui veut plus que la Charte, moins que la Charte, autre-ment que la Charte, celui-là n'est pas des nôtres.

Quant au ministère, question bien secondaire dans un aussi grave débat, point de questions de personnes. Nous restons purs de tout engagement. Nous ne sommes point in-féodés au ministère actuel, nous ne sommes pas systématiquement hostiles aux ministères futurs.

Ce que nous voulons, ce sont des principes, des faits, des affaires, qui se rattachent aux intérêts généraux du pays, à la gloire de la France, au bonheur public. Aujourd'hui la prospérité de la France est immense. Eh bien! que l'adresse, qui ne peut dissi-

muler l'état actuel du pays, puisse servir à nous en expliquer les causes. Examinons (et le ministère n'a rien à perdre à cet examen) quel est le système qui donne de si beaux résultats, quel est le système qui peut nous les conserver, et nous dirons, à notre tour, aux ministres présents ou futurs : Voilà ce que vous avez à faire : c'est à cette condition que le pouvoir vous appartient; faites le bonheur de la France; notre concours est à ce prix.

C'est pour commencer à établir cet exa-men et ces principes, que j'appelle de tous mes vœux la discussion des paragraphes; c'est pour éviter les inconvénients que j'ai signalés, et pour ne pas faire supposer que l'adresse accepte la devise qu'on a proclamée en dehors de cette Chambre, que je crois indispensable de changer la rédaction de quelques phrases, afin de ne pas laisser le champ libre à l'interprétation. Ce que je demande surtout, c'est que le spectacle déplorable que nous donnons à la

France ait un terme;

C'est que l'on ne vienne pas à cette tribune nous enlever une à une toutes nos illusions, et nous faire regretter cet hommage honorable que l'on rend aux grands talents et aux

beaux caractères.

Ce que je demande, c'est que l'esprit ne soit pas tout dans nos débats, et que l'on tienne compte de la probité modeste et désintéressée. (Approbation au centre.) Enfin, qu'on nous conserve le culte des principes représentés par des hommes, et qu'on ne cherche pas à flétrir le pouvoir auquel on veut toucher.

Je conçois, Messieurs, quand on sent sa force et sa puissance, qu'on vienne prendre son portefeuille sur cette tribune, mais il ne faut jamais le ramasser dans la poussière.

Au centre: Très bien! très bien!

(M. Salveton se dirige vers la tribune.)

M. le Président. La parole appartient, avant tout, à M. Corne.

M. Corne. Messieurs, l'honorable orateur qui descend de cette tribune vous a dit que, depuis deux jours, elle offrait à la Chambre et au pays un affligeant spectacle; et moi, Messieurs, ce spectacle je l'ai trouvé beau et grand (Exclamations de quelques bancs) grand non pas seulement par les talents qui s'y sont déployés, non pas seulement par les beaux caractères qui se sont révélés, mais aussi par les grands enseignements que ces débats doivent porter dans le pays.

L'orateur auquel je succède vous a de-mandé, pour ainsi dire, grâce pour sa témé-rité de venir se mêler à ce débat. Eh bien! moi aussi je reconnais qu'il y a témérité à venir prendre rang parmi tant d'hommes distingués, et je ne le fais que pour céder à ma conviction. C'est la force de ma conviction qui m'amène ici, c'est elle qui m'y sou-tiendra pour fournir la carrière que je dois parcourir. (Très bien!) Je ne viens pas jeter au milieu de ce débat si vif, si palpitant d'in-térêt et qui tient en suspens la Chambre et le pays, la froideur d'un discours dont l'opportunité ne serait pas bien constatée. Je viens prendre le débat où il est resté hier, au point où l'ont laissé hier MM. les ministres du roi. Deux principes ont été posés, deux

accusations capitales ont été portées contre l'adresse : l'une par M. le ministre des af-faires étroppes de la la contre de la faires étroppes de la contre de l faires étrangères, président du conseil, et elle a été confirmée par M. le ministre de l'intérieur, savoir, que l'adresse était incons-titutionnelle; l'autre, Messieurs, c'est que cette adresse ne répondait pas à la situation du pays ; c'est que l'adresse arrive dans un moment où aucune des libertés publiques n'est mise en danger. C'est M. le ministre de la justice qui a porté cette autre accusation contre l'adresse.

Eh bien! Messieurs, permettez-moi de les rencontrer, ces accusations, et j'espère vous en montrer le néant.

Déjà le reproche d'inconstitutionnalité a été repoussé avec un talent qui rendrait certes mes efforts bien superflus; vous avez admiré hier comment après avoir posé ce principe : que l'adresse était révolutionnaire, on avait été obligé de quitter bien vite ce terrain et de se réfugier dans un autre reproche, celui de l'inconstitutionnalité.

M. Roul. Je demande la parole. (Exclamations aux extrémités.)

M. Corne. Je me permettrai de faire appel aux sentiments de générosité de la Chambre : je monte à cette tribune presque pour la première fois, ma voix n'a pas encore de faveur dans cette Chambre : qu'elle y rencontre, au moins, un peu d'indulgence. (Parlez! parlez!)

Plusieurs voix : C'est votre droit!

M. Corne. Je suis au cœur de la question. On vous a dit que l'adresse était inconstitutionnelle; c'est un reproche immense dans une Chambre, Messieurs, où nous professons tous le plus profond respect pour la Constitution : c'est là le grief capital, celui qu'il nous importe de détruire, c'est celui que

j'attaque de front.

Hier, Messieurs, on vous disait que l'adresse était révolutionnaire : comment att-on répondu? Par la plus belle de toutes les éloquences, l'éloquence de l'adresse elle-

même. (Murmures.)

Je l'avoue, Messieurs, quand j'ai vu hier
l'honorable M. Guizot vous proposer la lecture de l'adresse, j'ai pensé que c'était un procédé vulgaire, et quand j'ai vu le résultat qui en était sorti, j'ai trouvé que c'était une idée d'une haute portée; car, devant la lecture de cette adresse, j'ai vu distant paraître tous les fantômes qu'on avait évo-qués contre elle, et j'ai vu l'éloquence de ce monument de sagesse parlementaire apparaître dans toute sa force.
On vous l'a dit : L'adresse est inconstitu-

tionnelle; mais que dit-on dans ce manifeste du pays, dans cette voix du pays qui s'adresse à la Couronne? on y dit toutes les choses que le Gouvernement représentatif autorise à dire à cette tribune et pour lesquelles le Gouvernement représentatif a été éta-

M. Baude. Je demande la parole.

M. Vivien. Mais la discussion générale est terminée!

M. Corne. J'entends dire que la discussion générale est fermée.

Voix à gauche : Ce n'est pas à vous que l'observation s'adresse, c'est à ceux qui demandent la parole. (Continuez!)

M. Corne. La discussion générale, Messieurs, elle est dans chacun des paragraphes de cette adresse, qui doit être, je le pense, le signal d'une ère politique plus pure et plus grande, ou bien qui doit marquer une nouvelle course dans la malheureuse carrière ou-

verte depuis deux ans.

Vous avez déjà reconnu la nécessité qui s'imposait à tous les orateurs; ils ont été forcément obligés de rentrer, ou dans l'examen des grands griefs que nous pouvons avoir contre le cabinet du 15 avril, ou dans la glorification de sa politique : que puis-je faire autre chose que de suivre sur ce terrain les orateurs qui s'y sont placés? (Très bien! Parlez!) Laissons de côté tout ce qui a été dit de l'inconstitutionnalité de l'adresse, car, il faut le dire, l'adresse, sous ce rapport, a été magnifiquement vengée. Mais j'arrive à un point de l'adresse qui n'a pas été aussi fortement touché, à une accusation à laquelle les orateurs de l'opinion à laquelle j'appartiens n'ont pas encore eu l'occasion de répondre. Ici je rencontre la discussion de M. le ministre de la justice. Que vous a-t-il dit hier? Qu'aucune des garanties publiques n'était en péril, que, par conséquent, cette adresse ne prenait pas le pays dans le véritable état où il se trouvait, mais qu'elle allait au-devant de dangers imaginaires. Eh bien! je crois qu'il importe au pays de prouver qu'il y a des garanties publiques qui sont mises en péril et que le cabinet du 15 avril, s'il ne fait pas naître maintenant des chances de dangers, nous en prépare pour l'avenir.

Je sais que le cabinet, qui s'est toujours enveloppé dans un certain respect pour la forme, se croit aujourd'hui protégé par ce respect. Mais au fond de nos institutions il y a d'autres choses que la forme, il y a l'esprit, le principe vital. Eh bien, je ne crains pas de l'avancer parce que, j'espère pouvoir le prouver, l'esprit de nos institutions a été gravement altéré et l'est chaque jour davantage; et comme il s'agit de continuer cette marche ou de l'arrêter, je pense qu'il est très instant que nous examinions si réellement il n'y a pas là un danger qui ne ferait que s'accroître et menacerait l'avenir de nos

institutions.

Il y a des principes gouvernementaux, des principes parlemêntaires qui ont été méconnus. Au nombre et en tête de ces principes est celui qui déjà vous a été si nettement posé; c'est que les hommes qui sont à la tête des affaires doivent être par eux-mêmes une puissance, sous peine de paraître ce ministère transparent qui expose aux ombrages de l'opinion un pouvoir qui doit rester audessus de nos débats.

Ce principe a reçu une atteinte; et la Commission de l'adresse, composée d'hommes éminents, a été obligée d'envisager cette

chance de péril.

Il faut au pouvoir un système fort, d'autant plus fort que le moment de lutte est passé. Dans la lutte il suffisait d'un homme de cœur pour soutenir le pouvoir ; il suffisait de se poser en face de l'ennemi. Mais quand la lutte est passée, c'est alors que vient la nécessité d'avoir une grande force de pensée, une de ces hautes intelligences qui ont le droit de se placer à la tête du pays, et de lui imprimer une forte action.

Certes je rends justice, et je serais aveugle si je fermais les yeux là-dessus, au talent avec lequel MM. les ministres sont venus défendre une position si vivement attaquée; mais cette chaleur d'éloquence qu'on peut trouver dans son âme alors qu'on est sous le poids d'accusations pénibles ne suffit pas dans ceux qui sont à la tête des affaires; il leur faut ces hautes vues, cette grande force qui sait diriger la société et la rallier, qui empêche la dispersion des partis et la déviation de l'esprit public. Eh bien! cette force, elle a manqué au ministère du 15 avril.

elle a manqué au ministère du 15 avril.

Il y a des principes parlementaires qui n'ont pas reçu de moins fâcheuses atteintes.

Le premier de ces principes, l'honorable M. Odilon Barrot l'a posé avec la supériorité de son talent, c'est qu'un ministère doit procéder de la victoire de la majorité. Le ministère du 15 avril n'est pas sorti de cette victoire. Le pays, en 1837, attendait mieux que le cabinet du 15 avril lorsque la lutte était si vivement engagée entre ceux qui disaient : Jamais assez dans la marche de la résistance, et ceux qui voulaient un libéralisme modéré.

Ce ministère a méconnu ce principe de Gouvernement représentatif, et les conséquences de ce vice originel se sont dévelop-

pées avec lui.

La situation présente, qu'est-elle autre chose que la conséquence de ce principe? Chacun s'est éclairé; chaque jour a apporté ses enseignements. D'abord le centre gauche a vu que les fruits de la victoire remportée par lui étaient usurpés par d'autres et avec d'autres pensées que les siennes; et puis le jour est venu où des hommes de foi politique ont reconnu que le pouvoir déviait de la ligne constitutionnelle; et ces hommes, quoique préoccupés au dernier point de l'intérêt monarchique, ont senti le besoin de se ranger avec nous sous la bannière qui portait pour devise: la sincérité du Gouvernement représentatif.

Certes, lorsqu'après deux ans un pareil changement est survenu dans les différents partis qui composent cette Chambre, que la situation s'est ainsi compliquée, je dis qu'il y a là l'indice d'un mal très grave dans no-

tre situation politique.

Je ne parlerai pas des atteintes que l'initiative de cette Chambre a reçues : vous savez qu'elle a été placée, sous l'Administration du 15 avril, sous une influence bien malheureuse.

Le ministère, c'est un autre principe qu'il devait respecter, doit céder à la majorité. Ainsi le veut la loi du Gouvernement représentatif, cependant le ministère a trois fois résisté à la majorité qui avait exprimé nettement son avis.

tement son avis.
Ce que la Chambre, Messieurs, n'a pas été assez heureuse l'année dernière pour faire entendre au ministère, il était bon que l'adresse le lui répétât dans un langage digne et plein de convenance.

Messieurs, ce n'est donc pas une sorte de métaphysique parlementaire que nous venons faire à cette tribune, alors que nous soutenons l'adresse et que nous attaquons la poli-tique du cabinet du 15 avril. La politique de ce cabinet, quoique souvent elle s'enve-loppe dans des formes respectueuses pour nos institutions, au fond, leur porte une grave atteinte. Elle respecte la lettre, mais elle tue l'esprit.

Il me reste à parler d'une matière qui a été peu touchée, au moins dans cette discussion, et sur laquelle je crois nécessaire de re-

venir.

Le ministère, à votre dernière séance, s'est fait honneur d'avoir, par des élections géné-rales, consulté le pays; c'est un grand acte pour lui, c'est un acte dont il tire une sorte de glorification.

Eh bien! Messieurs, dans cet acte je trouve, moi, un chef d'accusation contre le ministère, une accusation du moins qui la rend justiciable de nos votes dans cette occa-

sion.

Oui, le ministère s'est posé devant le pays, il l'a consulté par des élections générales. Mais dans ce grand acte qui touche si essentiellement à la base de nos institutions, le ministère a-t-il gardé cette attitude grave et impassible d'une Administration qui se pose devant le pays et lui demande s'il approuve ou s'il repousse sa pensée et sa marche poli-

tique?

Eh bien! je n'hésite pas à le dire, ce n'est pas l'attitude que le ministère a prise, et je trouve que peut-être nous avons passé trop légèrement là-dessus, parce que toutes les destinées du Gouvernement représentatif sont dans la sincérité qu'on apporte à cet acte si important. Le ministère, si vous vous rap-pelez les révélations qui ont éclaté l'année dernière, a jeté dans la balance l'immense influence que lui donnent toutes les ressources sociales dont il dispose, et, pour moi, j'admire encore la force de nos institutions qui ont su résister à un effort aussi désorganisateur.

A gauche: Très bien!

M. Corne. Messieurs, j'ai tenu à répondre à cette partie du discours de M. le ministre de la justice, qui faisait bon marché des pé-

rils qui peuvent exister pour nos libertés. Je crois vous en avoir assez dit dans une discussion d'une gravité telle que celle qui est engagée devant vous, pour vous montrer qu'il y a péril à laisser le Gouvernement s'engager dans cette voie. Le Gouvernement représentatif, prenons-y garde, c'est une transaction entre deux principes. Ce Gou-vernement n'est fort, pour maintenir et pour protéger, il n'a lui-même de chances de durée qu'autant qu'il est sincère. Du jour où l'on pourrait croire que la sincérité n'existe pas, qu'il n'y a plus qu'une vaine forme, cette vaine forme ne résisterait pas aux efforts des partis.

Je sais que la tactique, dans cette discussion, est principalement dirigée vers une fraction de cette Chambre composée de quelques hommes à conscience timorée qui crai-gnent, d'un côté, de voir la politique pen-cher vers la gauche, comme on l'a dit, et qui, de l'autre côté, pourraient craindre des at-teintes portées à nos institutions qu'ils ai-

ment.

Quant à moi, le danger, je le vois de ce dernier côté; j'espère aussi que la Chambre l'y verra; j'espère que l'on comprendra que nous, nous sommes les véritables amis du Gouvernement constitutionnel et de la Couronne, alors que nous venons soutenir un langage digne, mais ferme en même temps. Loin de nous l'idée de porter atteinte à la prérogative royale que nous respectons; mais nous aussi nous devons nous montrer jaloux de

notre prérogative, et c'est le maintien de cette prérogative que je viens demander. Notre prérogative, c'est de parler à la Couronne un langage ferme et digne d'exposer nos griefs, et de ne pas nous laisser enchaîner dans une timidité de langage qui finirait par être l'abnégation de notre droit.

(Assentiment à gauche.)

Je pense qu'en parlant ainsi, nous ne fai-sons courir au Gouvernement aucun péril, et que nous lui en évitons beaucoup. Ce que la fermeté de la Chambre aura commencé, la sagesse de la Couronne l'achèvera.

Je vote pour l'adresse.

A gauche: Très bien! très bien!

M. le Président. La parole est à M. de Lamartine.

M. Roul. Je l'ai demandée.

Voix nombreuses: M. de Lamartine! M. de Lamartine! laissez parler M. de Lamartine!

M. Roul. C'est pour un fait personnel.

Les mêmes voix : M. de Lamartine! M. de Lamartine!

M. de Lamartine. Messieurs, hier encore, jusqu'à la fin de la séance, j'étais décidé à ne pas demander la parole à la Chambre sur la discussion générale du projet d'adresse; je me réservais de la prendre sur quelques matières spéciales, comme Ancône et la Suisse. J'étais plongé, comme la plupart de mes collègues, dans cette perplexité sérieuse qui doit nous préoccuper depuis quelques jours; je cherchais en moi-même de quel côté je ferais pencher, par mon vote, la balance où se pèse bien autre chose que les destinées ministérielles, où se pèsent les destinées prochaines de notre pays. (Très bien! très bien!)

Eh bien! Messieurs, une provocation sortie de la bouche de l'ancien président du conseil du cabinet du 22 février est venue nous arracher de nos bancs et nous enlever même ce que nous voulions conserver au moins, la

c3 que nous voulions conserver au moins, la dignité de notre silence. (Mouvement.)

Je réponds à son appel, et j'y répondrai avec une entière franchise, n'en doutez pas.

Je sais que l'honorable M. Thiers s'en inquiète peu. Il vous a dit hier, et j'ai été étonné, je l'avoue, de voir 400 députés de la France l'entendre sans réclamation, que d'un côté était la qualité, la supériorité.....

M. Thiers. Je demande la permission de dire un mot.

Au centre: Vous l'avez dit, vous l'avez dit!

M. de Lamartine. Vous me répondrez; je vous répliquerai après.

M. Thiers. Je n'ai qu'un mot à dire, permettez-moi...

M. de Lamartine. Non, Monsieur, j'ai la parole, je maintiens mon droit.

A gauche: Ce n'est pas loyal. (Rumeurs diverses.)

- M. le Président. Jamais la Chambre n'a permis une interruption que du consente-ment de l'orateur qui est à la tribune. M. de Lamartine a la parole ; il a le droit de s'op-poser à ce qu'elle lui soit enlevée. Le règlement est pour lui.
- M. Thiers. Mais la permission que je demande, la Chambre ne l'a jamais refusée. (Agitation.) Je m'adresse à la loyauté de M. de Lamartine. (Laissez parler, laissez! - A l'ordre!)
- M. le Président. M. de Lamartine seul a la parole.
- M. Thiers. C'est vrai; mais je m'adresse à sa loyauté. (Agitation croissante.)
- M. le Président. M. de Lamartine déclare qu'il ne veut pas céder la parole, et mon devoir est de la lui maintenir.

Au centre: Oui! oui! A l'ordre l'interrupteur!

- M. d'Angeville (avec force). Je demande qu'on maintienne la parole à l'orateur.
- M. le Président. C'est ce que je fais, autant que je le puis.
- M. Thiers. Je m'adresse... (A l'ordre! à l'ordre!) à la loyauté de M. de Lamartine. (Violent tumulte.)
- M. le Président. J'invite la Chambre au silence.
- M. Havin. Il n'est pas loyal de la part de M. de Lamartine de se refuser à une simple rectification. (A l'ordre! à l'ordre!)
- M. de Lamartine. Si je me montre inébranlable dans le maintien de mon droit, c'est parce que j'ai la conviction, et vous l'avez tous, que le Gouvernement représentatif n'est pas un monologue au profit de certains députés. (Très bien/ très bien/)

 Je disais, et M. Thiers pourra me répondre après comme je serai prêt à lui répliquer

après, comme je serai prêt à lui répliquer...

- M. Thiers. Je voulais rectifier un mot. (A l'ordre! à l'ordre! Agitation.)
- (M. Thiers se dirige vers la tribune.) (Nouveaux cris : à l'ordre!)
- (M. Liadières et M. Jollivet interpellent vivement, de leur place, M. le Président.)
- M. le Président. Parmi ceux qui m'ont interpellé comme Président, je prie quelqu'un de me dire quel est le reproche qu'ils entendent m'adresser?
- M. Jollivet. Le reproche de ne pas maintenir la parole à l'orateur et de ne pas rap-peler les interrupteurs à l'ordre.
- M. le Président. Mais faites-moi donc l'honneur de me dire si je n'ai pas épuisé mes efforts pour maintenir l'orateur dans son droit?

Voix nombreuses: C'est vrai! c'est vrai! Un membre: Il faut lever la séance.

M. le Président. Non, la séance ne sera pas levée, et je demande le silence à tout le monde. Si je pouvais vous commander, je vous tiendrais tous muets, tant qu'il y aurait un orateur à la tribune. (Rires d'approbation.)

M. de Lamartine. Je disais, Messieurs

que nous étions loin, mes amis et moi, de trouver que M. Thiers... (Interruption.)

Je ne réponds pas à M. Thiers actuellement, je parle de ce qu'il a dit hier; c'est une chose assez grave pour qu'il y soit répondu dans cette Chambre. Si elle l'a soufferte hier, je ne veux pas la souffrir, moi non plus que mes amis, nous qui ne fatiguons pas la tribune, qui ne remplissons pas la scène de nos rôles toujours nouveaux et toujours brillants, qui ne passons pas notre temps à exercer le pou-voir ou à le disputer à nos rivaux. (Bravo, au centre.) Non, nous n'approchons pas du pouvoir, nous craindrions d'y compromettre notre austère indépendance; nous ne montons à la tribune que pour y apporter l'hum-ble tribut d'examen impartial et consciencieux des affaires du pays; nous réservons toute notre sollicitude aux intérêts généraux de nos commettants. Eh bien! ces députés-là on les compte, on ne les nomme pas! que font-ils ici?

Messieurs, un jour viendra, sans doute; que dis-je, le jour est venu peut-être où ils vous forceront à les compter. Oui, nous nous levons enfin pour vous dire : Nous ne lais-serons pas dilapider le pouvoir, rabaisser la tribune, dégrader le gouvernement représentatif. Oui, nous refusons de ratifier votre adresse, parce qu'elle est votre adresse et non l'adresse du pays. (Vif assentiment au

centre.)

Non, nous ne voterons pas votre adresse. Et pourquoi? Pour deux motifs : parce qu'elle est votre adresse, parce qu'elle est in-constitutionnelle (Rumeurs à gauche), et parce qu'elle renverse un cabinet dont nous ne sommes pas les affidés, sans doute pour me servir d'une autre de vos expressions, mais que vous êtes incapables plus que personne de remplacer en ce moment. Députés de la France, sans haine et sans amour pour ou contre les hommes, notre devoir est de résister à vos entraînements passionnés et de songer au lendemain de notre pays, parce que proclamer une majorité dans l'anarchie que vous nous offrez aujourd'hui depuis deux jours, c'est proclamer une véritable dérision

M. Jouffroy. Je demande la parole.

M. de Lamartine. La Chambre n'attend pas de moi que je me pose ici le défenseur et le panégyriste d'aucun cabinet. Je ne vois pas les hommes, mais je vois une crise sans dénouement et sans issue. C'est plus qu'un cabinet, c'est une situation du pays que je viens défendre.

Le défendre sur tous les points? non sans doute. Est-ce moi qui glorifierai la corruption, cet infâme moyen de gouvernement, veritable poison, véritable opium qu'on jette dans les veines du corps social, et qui aggrave le mal qu'il semble assoupir? (Sensation.) Est-ce moi qui justifierai l'affaire

Suisse? Non, sans doute, je la déplore; mais je ne répondrai pas aux outrages de la Suisse par des caresses d'opposition. Est-ce moi qui parlerai de l'évacuation d'Ancône? Non, sans doute. J'ai vécu quinze ans au milieu du patriotisme italien, et bien que je reconnaisse la situation forcée des ministres, je m'affligerai toujours de voir le drapeau français replié sur le dernier pouce du sol italien qui nous restât. (Assentiment aux extrémités.)

Je ne voudrais cependant pas que la Champre donnât à mes paroles plus de portée qu'elles n'en ont en effet. Je ne prétends pas accuser la conduite actuelle de M. le président du conseil, ministre des affaires étrangères, dans l'affaire d'Ancône : je la regrette; mais je reconnais aussi que M. le président du conseil, ainsi qu'il l'a démontré à la Chambre des pairs, était lié par des antécé-Chambre des pairs, était lié par des antécédents, par des traditions, par des engagements antérieurs.

M. Mauguin. Du tout! c'est une erreur.

M. de Lamartine. D'engagements qu'il ne dépendait pas de lui de violer aujourd'hui, sans mettre la politique de la France en quelque sorte hors la loi. Ainsi, c'est un re-gret bien plus qu'un blâme que j'exprime ici. Je m'afflige, mais je ne désapprouve pas.

Je considère les choses par masses, Messieurs. Je dis que dans l'anarchie parlementaire où cette Chambre se produit depuis quatre jours, où un seul homme a pris sur un terrain vrai une grande et forte position (M. Barrot); je dis que je ne voterai pas un mot dans votre adresse qui fasse une ruine de plus au milieu de tant de ruines.

Je dis que le ministère est peut-être au-dessous des nécessités du pays, mais qu'il n'est pas si au-dessous de vous que vous osez le dire, et qu'il y a d'autres poitrines encore que les vôtres pour couvrir la France.

En quoi donc s'est-il montré quatre fois au-dessous de vous?

La politique se résume en trois actes. L'amnistie, la dissolution, l'Afrique. Voulez-

vous comparer

L'amnistie? Depuis quatre ans nous vous la demandions. Vous la déclariez impossible, dangereuse pour la paix publique, dange-reuse pour la vie du prince. Elle a eu lieu. Ce cabinet en a eu l'audace. La paix du pays en a-t-elle souffert? La vie du prince en a-t-elle été compromise? A-t-on continué, comme au 22 février, à le cacher au peuple dans les revues du peuple armé? Non, elle a eu un plein succès, et ce cabinet en portera du moins le nom. (Très bien! très bien!) La dissolution? Vous la proclamiez sub-

versive; vous vous retiriez pour n'y pas par-ticiper. Il y avait du courage, du désintéressement à ce cabinet de se présenter devant le pays. Il l'a fait : est-ce là de l'abaisse-

Enfin Alger! Quel était l'état de l'Afrique sous votre administration? Nous le savons. Vous n'aviez ni le courage de la paix, ni le courage de la guerre. Le ministère de M. Molé a eu l'un et l'autre; il a eu le courage de la paix à la Tafna, oui, le courage d'une paix plus énergique et plus profitable que dix de vos expéditions ; d'une paix pour laquelle j'honore un général ici présent, qui a su préférer les intérêts de la France à la gloire qu'il pouvait recueillir...

[10 janvier 1839.]

Voix nombreuses au centre : Très bien! très bien!

M. le général Lamy. Voilà de la justice!

M. de Lamartine. D'une paix contre laquelle on a tant réclamé et qui devait servir de base à toutes les opérations, à toutes les mesures administratives qui depuis ont fécondé la colonie. Il a eu le courage de la guerre à Constantine ; il a eu le courage de la probité dans l'administration ; et aujourd'hui Alger fait l'admiration de ceux-là mêmes qui la déclaraient impossible. Si vous vous sentez si abaissés par de pareils résultats, cette fois du moins je le comprends. (Mouvements divers.)

Voilà l'incapacité du cabinet.

Mais laissons cela, tâchons d'arriver à la vraie question, l'inconstitutionnalité de l'a-

dresse.

Oui, l'adresse dans sa dernière phrase est un non-sens, un non-sens dont vous saviez le sens apparemment... (Rumeurs diverses), ou un acte inconstitutionnel, ou, si vous l'aimez mieux, extra-parlementaire. Dire au chef inviolable, à l'Etat : Ces hommes vous découvrent, c'est lui dire le mot de M. Garnier-Pagès hier : Vous êtes transparent, c'est-à-dire, nous vous voyons! Eh bien, vous ne devez pas le voir, et s'il est au monde un axiome constitutionnel, c'est que le roi n'est visible au Parlement que dans la personne de ses agents responsables (Vive adhésion au centre), et ce mot extra-constitutionnel n'a-t-il pas été commenté ici par M. de Hau-ranne, quand, rédacteur de l'adresse luimême, il vous a dit : Le ministère émane de la Chambre.

Messieurs, ceci est fondamental. Permet-tez-moi d'y appuyer une fois pour toutes.

Si je voyais, dans les empiétements du pouvoir, dans l'affaiblissement de la Chambre, les symptômes de lutte, les atteintes à notre prérogative, je ne trouverais pas sans doute une colère aussi éloquente que celle des préopinants; mais croyez-le, Messieurs, je ne trouverais ni moins d'énergie dans ma conscience, ni moins d'inflexibilité dans la résistance que nous devrions opposer à un ministre assez hardi ou assez lâche pour se faire l'instrument de pareilles usurpations : la prérogative de la Chambre, ce n'est rien moins que la souveraineté du pays, ce n'est rien moins que la liberté tout entière. La souveraineté dans un homme, ou la souveraineté dans le pays, c'est la grande division de dogme qui sépare les esprits dans les temps modernes. Mon intelligence ne peut admettre le symbole du despotisme et de l'avilissement de la dignité humaine; ma pensée, ma vie entière, sont dévouées au développement moral du principe de liberté.

Que ce principe triomphe sous une république, ou sous cette forme mixte de gouver-nement qu'on appelle système représentatif, peu nous importe. C'est affaire de temps et de mœurs. Les hommes vivent sous toutes les latitudes, et la liberté, la dignité du citoyen se développent sous toutes les formes de gou-vernements, pourvu que la liberté soit au fond. Je n'ai pas un superstitieux respect

pour telle ou telle de ces combinaisons des pouvoirs, et le mérite du gouvernement cons-titutionnel monarchique, à mes yeux, est surtout d'exister et d'être en rapport assez exact avec les nécessités, les habitudes d'une époque de transition, où il y a trop de liberté dans les désirs pour supporter la monarchie, et trop de monarchie dans les habitudes pour supporter la république. Mais, quelle que soit la forme du gouvernement vers laquelle nous penchions davantage, je dis que notre devoir, comme citoyens et comme députés, est de veiller jalousement, scrupuleusement, courageusement, au risque même de perdre une popularité passagère, à ce que les ressorts du Gouvernement ne soient ni brisés ni même forcés par d'autres ressorts. Voilà mon dogme, et je l'applique à la discussion qui s'est élevée.

Quelle est la situation que la Charte de 1830 a faite à la Couronne, et quelle est celle que vous prétendez lui faire?

La position constitutionnelle de la Cou-

la voici

La Charte n'a pas créé deux pouvoirs, elle en a créé trois. Avec deux pouvoirs, la ma-jorité est impossible. Un ou trois. Un? c'est

le despotisme, qu'il s'appelle Convention ou Napoléon. Trois? c'est la liberté! La Charte a donc créé trois pouvoirs. De ces trois pouvoirs, deux sont transitoires, la Chambre des pairs et la Chambre des dé-putés. Un est permanent, la royauté. Pour équilibrer la force supérieure de ce pouvoir permanent de la royauté, qui absorberait facilement les deux autres par sa perpétuité même, et aussi pour le préserver contre les passions turbulentes des pouvoirs populaires, la Charte et le bon sens ont voulu que la royauté n'agît jamais directement, et ne s'exposât pas, lui pouvoir éternel et inviolable, au choc, aux frottements compromettants avec les deux autres pouvoirs. Elle a déterminé pour la royauté un mode unique et particulier d'action : le choix des ministres. Voilà sa seule et grande attribution.

Or, quant à ce que c'est que ce pouvoir ministériel, c'est l'expression de l'harmonie qui doit exister entre les trois pouvoirs, sous peine de mort. Le gouvernement représentatif est un gouvernement dont l'harmonie entre les pouvoirs est la condition vitale. Le corps des ministres est l'expression symptomatique de cette harmonie subsistante, ou troublée ou interrompue. C'est là qu'elle se produit et se manifeste par des majorités fortes et durables, c'est là qu'elle se révèle menacée, ébranlée par des majorités inhabiles ou faibles, c'est là qu'elle se montre interrompue et anéantie, quand le ministère

tombe en minorité évidente.

A l'instant, la royauté est avertie. Si elle est bien conseillée, si elle accepte, si elle comprend les conditions normales à son exis-tence, la royauté cède et avise au choix d'autres ministres. Si elle s'impatiente, si elle s'obstine; si au lieu des conditions de paix, qui sont celles du gouvernement représenta-tif, elle veut la lutte, elle veut le combat, elle jette le gant au peuple dans la personne de ses représentants, elle tombe dans la lutte qu'elle a suscitée, et une dynastie de plus s'a-chemine vers cet exil où la liberté condamne tous ceux qui ne la comprennent pas. Voilà

la vérité! voilà la théorie! voilà la pratique.

Vous voyez que je l'entends comme vous. Mais, Messieurs, tout en renfermant la royauté dans ce sublime dilemme, entre le trône et l'exil, qu'a fait la Charte! Elle n'a pas fait deux pouvoirs actifs et un pouvoir inerte. Elle a créé dans la royauté quelque chose de réel, de vivant, d'agissant, comme les deux autres pouvoirs. Ce n'est pas un être abstrait, une personnification impalpable placée au sommet de la pyramide constitutionnelle, comme une idole muette et sans mains. Ce serait là le comble de l'absurde et le comble du danger ; car, je vous le demande, quel sens cela aurait-il? Ne serait-ce pas une vraie dérision du pouvoir social que d'avoir placé au sommet des institutions d'un grand peuple l'image de la stupidité, là où vous avez voulu placer l'inviolabilité sans doute, mais aussi la souveraine dignité, la souveraine intelligence, la souveraine prévoyance et la souveraine liberté?

Eh bien, Messieurs, dans le système de nos adversaires, que faites-vous de cette action réelle de la royauté? Vous la supprimez, vous la gênez, vous la violentez; vous faites de la royauté une abstraction couronnée.

Une voix: C'est cela!

M. de Lamartine. Vous ne personnifiez en elle une part de souveraineté nationale, et toutes les hautes fonctions d'unité, de majesté, de permanence des pouvoirs, que pour les frapper plus haut de nullité et de mo-querie. Vous lui dites : « Nous te créons à condition d'être inutile; nous t'adorerons à condition d'être impuissante; tu seras roi à condition de n'avoir pas même cette part ina-liénable de liberté d'action, de volonté politique qu'a chez nous le dernier des citoyens du pays. » Votre roi serait hors la loi. Ses attributions, son droit seraient ceux du féti-che qui, enfermé dans l'inviolabilité du temple, est censé s'engraisser des holocaustes que se partageraient ses ministres. Non, jamais un tel roi ne se rencontrera chez un tel peu-ple; jamais un tel peuple ne se contenterait d'un pareil roi.

Les ministres n'ont pas manqué, certes, à ce devoir d'assumer la responsabilité. Ils ont pris celle de la vie du prince dans l'amnistie, celle de la dissolution, celle de la paix de la Tafna, celle de la guerre de Constantine; celle de la guerre encore au Mexique, celle enfin de leur diplomatie à Ancône. Ils sont là pour recevoir un bill d'indemnité ou l'accusation. De quoi donc les accusez-vous?

Non, Messieurs, avec votre initiative, cette initiative de la Chambre conquise en 1830, et qui fut une révolution à elle seule, avec la responsabilité des ministres et la loi des majorités, je ne vois pas, je l'avoue, ce qui peut manquer de garanties à notre prérogative Non, il n'y a rien contre vous qu'un coup d'Etat, c'est-à-dire un crime, et vous savez

s'ils restent trois jours impunis.

Non, je ne vois pas ce qui manque à votre prérogative, mais faut-il parler ici tout haut? faut-il ne pas nous flatter nous-mêmes? Je ne vois pas ce qui manque à la Chambre en autorité légitime, je vois trop ce qui man-que à la prérogative de la Couronne, ou plutôt au jeu normal, au libre exercice de cette prérogative.

Ce qui lui manque, Messieurs, ce sont des majorités: mettez-vous à sa place par la pensée, assistez en esprit à ses veilles pénibles pendant lesquelles elle cherche sans doute avec anxiété les indices, les moindres symptômes de volonté fixe et dominant en vous pour y conformer ses choix, pour donner sa sanction à un cabinet qui puisse avoir et conserver seulement quelques mois votre sanction à vous. Que voulez-vous qu'elle discerne que voulez-vous qu'elle fasse dans ce flux et reflux, dans ce pêle-mêle d'opinions contradictoires unies un jour pour détruire, séparées demain pour s'entre-détruire? Où voulez-vous qu'elle nous prenne quand nous ne savons pas où nous sommes nous-mêmes? Quel spectacle donnons-nous au pays?

Et n'est-ce pas la royauté qui pourrait se tourner vers nous, élever la voix, et nous dire avec plus de vérité : Dans quelle condi-tion placez-vous ma prérogative? Qui voulezvous que je choisisse si vous-mêmes vous ne pouvez pas choisir? Qui dois-je prendre? qui dois-je appeler dans mes conseils? Au 22 février vous étiez las d'un cabinet de six mois qui avait compromis la France en Suisse, et qui la précipitait à son insu dans une guerre de sept ans en Espagne. J'ai accepté la démission de ces hommes. Au 6 septembre, vous penchiez vers une politique de conservation et de paix, j'ai pris les hommes qui person-nifiaient ici le principe pacifique et conservateur. Vous leur avez reproché leur passé; vous avez paru craindre l'inflexibilité de leur résistance; ils se sont retirés. J'ai cherché des hommes neutres qui, sans engage-ments avec un passé pénible, pussent mar-quer l'ère d'une politique de réconciliation et d'amnistie : la dissolution, l'amnistie, ils l'ont faite. Tout cela, vous l'avez déjà oublié, et les partis qu'ils ont séparés un moment s'allient tous aujourd'hui pour les écraser.

Eh bien! je suis prêt à en appeler d'autres. Mais voudront-ils s'associer dans une marche commune, eux dont les buts sont différents? Et à supposer même qu'ils le voulussent, qui me répond que le lendemain ils ne seront pas abandonnés chacun par ceux qui les suivaient hier, et que je n'aurai fait autre chose que de décapiter des partis et d'user des hommes déjà si rares? République et monarchie, mouvement et résistance, paix et guerre, révolution et conservation, comment associer tout cela? Et ne sera-ce pas organiser le chaos, pour gouverner avec la tempête? Oui, Messieurs, voilà le langage que la royauté pourrait vous tenir, et vous seriez embarrassés pour répondre.

Et si vous me demandez, à moi, pourquoi il n'y a pas majorité? Ah! Messieurs, ici je me rencontrerai presque avec l'honorable M. Odilon Barrot; je sonderai même plus avant que lui les causes de ce mal, de cette difficulté d'être qui fait qu'un pays débordant de forces, de richesses, d'intelligence et de patriotisme ne peut cependant parvenir à produire son pouvoir; mais je n'en accuserai pas seulement les ministres du 15 avril. Et ceux donc des lois de septembre, où sont-ils?

Il n'y a pas de majorité ici, parce qu'il n'y en a pas dans le pays, parce qu'il n'y en a pas dans les électeurs; il n'y a pas de majorité ici, parce qu'il n'y a ni action grande,

ni idée directrice grande dans le gouvernement depuis l'origine de 1830.

M. Mauguin. C'est vrai.

M. de Lamartine. 1830 n'a pas su se créer son action et trouver son idée. Vous ne pouviez pas refaire de la légitimité, les ruines de la Restauration étaient sous vos pieds. Vous ne pouviez pas faire de la gloire militaire: l'Empire avait passé, et ne vous avait laissé qu'une colonne de bronze sur une place de Paris. Le passé vous était fermé, il vous fallait une idée nouvelle. Vous ne pouviez pas emprunter à un passé mort je ne sais quel reste de chaleur vitale insuffisant pour animer un Gouvernement d'avenir. Vous avez laissé manquer le pays d'action. Il ne faut pas se figurer, Messieurs, que parce que nous sommes fatigués des grands mouvements qui ont remué le siècle et nous, tout le monde est fatigué comme nous et craint le moindre mouvement. Les générations qui grandissent derrière nous ne sont pas lasses, elles; elles veulent agir et se fatiguer à leur tour : quelle action leur avez-vous donnée? La France est une nation qui s'ennuie!

Et prenez-y garde, l'ennui des peuples de-

vient aisément convulsion et ruines.

Cette idée, je ne la développerai pas; c'est un système tout entier. Je me contenterai de la nommer. C'est l'idée des masses, l'idée de l'organisation et de la moralisation du peuple, pris dans son acception la plus large. Ce Gouvernement était né du peuple; il devait être à lui, il devait être le Gouvernement constituant des intérêts du plus grand nombre. Oui, voilà, selon moi, la mission d'un Gouvernement neuf au XIX siècle. (Vive adhésion à gauche. — Agitation.)

Alors vous auriez eu des majorités et des

Alors vous auriez eu des majorités et des minorités fixes, et une impulsion capable de vous faire franchir toutes ces misérables dif-

ficultés parlementaires.

Là était le salut, Messieurs; une action et une pensée: là était la force. Mais aujourd'hui, plongés dans les difficultés que vous avez faites, est-ce en brisant le Gouvernement que nous lui rendrons un sens et une force? Est-ce en faisant lutter entre elles des prérogatives également susceptibles, est-ce en donnant à la nation le turbulent spectacle de nos stériles débats, que nous remédierons au

mal? Non; gardez-vous de le croire.

Ne dirait-on pas que vous êtes trop forts, et qu'un Gouvernement qui a contre lui tout ce qui à l'intérieur soutient ordinairement un Gouvernement, aristocratie, clergé, haute propriété, et qui est en outre menacé par en bas, qu'un Gouvernement qui a l'Europe entière contre son principe, et des pouvoirs parlementaires orageux omnipotents et divisés; ne dirait-on pas que ce Gouvernement est assez vigoureux pour que vous lui fassiez subir les secousses qui ont renversé, en 1829, un Gouvernement qui avait cent fois plus de racines et cent fois moins d'ennemis?

Eh! Messieurs, il n'y a pas encore quatro ans que l'émeute ensanglantait vos rues, et qu'on se demandait chaque matin si le Gouvernement irait jusqu'au soir, si vous parviendriez enfin à fonder quelque établissement capable d'abriter le pays : et déjà vous l'oubliez! et déjà vous semblez vous faire un jeu de secouer le faible édifice si laborieuse-

ment, si précairement fondé par vous-mêmes? Vous lui dites, dans cette adresse même: Souviens-toi que nous t'avons élevé; du ton dont vous lui diriez : Souviens-toi que nous pourrions te détruire. Vous marchez sur une cendre à peine re-

froidie, et vous ne croyez déjà plus aux vol-

Eh! Messieurs, n'entendez-vous pas déjà, dans des pétitions fameuses, ces craquements menaçants entre l'opinion et vous? Oui, pre-nez garde que la France, lassée de vos éter-nelles oscillations, ne se désintéresse à la fin du seul pouvoir réel qui lui reste, vous, et que l'anarchie ne passe par la brèche qu'on veut vous faire faire à la Constitution de

1830.

J'entends bien que vous parlez sans cesse avec un orgueil qui contraste avec la modestie de vos adversaires, de servilité, d'abaissement, d'inhabileté du pouvoir. Vous trouvez que le timon est tenu par des mains trop faibles, et vous voulez l'arracher à ceux qui le laissent échapper? Mais vous-mêmes l'avez-vous tenu si ferme au 11 octobre, au 22 février, au 6 septembre? N'a-t-il pas trois fois glissé de vos mains? Et cependant vous étiez glisse de vos malis: Et cependant vous entez alors des hommes tout entiers, des hommes d'une seule pièce! (Très bien! très bien!) Vous étiez des hommes de principe, des hommes fidèles à une majorité compacte; vous n'aviez pas encore échangé votre glorieuse impopularité contre les caresses de ces hommes que vous appeliez vos éternels ennemis, et qui ne vous flattent que parce qu'ils vous possèdent maintenant.

Au centre: Très bien! très bien!

M. de Lamartine. Alors vous étiez soutenus, ralliés par la gravité même des circonstances; la nécessité vous appuyait. Les circonstances sont moins fortes et n'appuient plus personne. Ah! tremblez de vous retrouver trop faibles vous-mêmes après vous être ainsi brisés en deux; ne vous fiez pas tant à vos talents; ce ne sont pas les talents, ce sont les caractères qui soutiennent les empires.

Je me résume et je dis : Si les adversaires du cabinet nous présentaient un programme conforme à ces grands principes de progrès social auxquels je faisais allusion tout à l'heure, si vous étiez des hommes nouveaux, je voterais avec vous; mais tant qu'il ne s'agira que de renverser des hommes sans toucher aux choses, et que de ratifier aveuglément je ne sais quels marchés simoniaques dont nous ne connaissons pas même les clauses pour le pays, je continuerai à voter dans les questions de cabinet pour les ministres de l'amnistie et de la paix, contre ces ministres énigmatiques où les uns ont un pied dans le compte rendu, les autres dans les lois de septembre, et dont l'alliance suspecte et antipathique ne promet à mon pays que deux ré-sultats funcstes qu'il vous était donné seuls d'accomplir à la fois : la dégradation du pouvoir et la déception certaine de la liberté. (Marques nombreuses d'adhésion.)

(Après une suspension d'un quart d'heure, la parole est à M. Jouffroy.)

Thiers (à M. Jouffroy qui est monté à la tribune). Un mot, un seul mot!

(M. Jouffroy cède la parole à M. Thiers.)

M. Thiers. Messieurs, je ne viens pas usurper un tour de parole qui ne m'appartient pas; je viens donner à la Chambre une explication bien simple; je voulais la donner tout à l'heure (Ecoutez! écoutez!) quand j'ai insisté si vivement et quand la parole m'a insiste si vivement et quant la parole m'a été refusée, j'ose le dire, d'une manière tout à fait extraordinaire... (Rumeur.) Tout le monde devait prévoir que lorsque

j'interrompais l'honorable M. de Lamar-tine, c'était en lui demandant à lui-même la permission de l'interrompre. Il devait bien penser que, lorsque je demandais à donner une explication, ce n'était pas apparemment pour aggraver les paroles dont il se plai-gnait; il était donc tout simple de me permettre, comme cela arrive tous les jours, d'expliquer moi-même l'expression contre la-quelle on se récriait si fort. Je me suis adressé à la loyauté de M. de Lamartine, et

je suis fâché qu'elle ne m'ait pas répondu. Si M. de Lamartine m'avait permis de m'expliquer, il ne serait pas resté dans son esprit, ni dans celui de la Chambre, un seul doute sur l'intention de mes paroles d'hier; mais la Chambre comprendra que ce n'est pas après les attaques si vives qu'elles m'ont valu, qu'il serait de ma dignité de venir les retirer; le retranchement que j'en ai fait moi-même au Moniteur explique suffisam-

ment mon intention. (Très bien!)

M. Jouffroy. Messieurs, la Chambre n'ignore pas qu'il n'est ni dans mes principes ni dans mes goûts de faire de l'opposition. Je suis dans cette Chambre depuis sept ans, et depuis sept ans j'y ai constamment appuyé les Administrations qui se sont suc-cédé au pouvoir, y compris l'Administration qui y est encore. Si au commencement de cette session, j'ai cru de mon devoir de fidèle député d'abandonner cette Administration et de me ranger momentanément dans l'opposition, cette conduite m'a été indiquée par le principe même qui m'a dirigé depuis sept ans, celui d'appuyer ce qui est en péril dans ce pays-ci, savoir l'ordre et le gouvernement.

Messieurs, il ne s'agit pas ici, il ne s'agit pas dans ce moment, comme le disait tout à l'heure l'illustre orateur qui descend de cette tribune, de la qualité des ministres, ni de mettre à la place des hommes qui sont au pouvoir des successeurs qui aient un plus grand talent ou plus de patriotisme. Mesd'intelligence élevée, s'il ne s'agissait que d'intelligence et d'intelligence élevée, s'il ne s'agissait que d'amour du pays, eh! mon Dieu! M. le président du conseil, et j'ajoute, les collègues qu'il a au ministère, ne laisseraient rien à désirer sous ces rapports : c'est une justice que je me plais à leur rendre dans la sincé-rité de mon cœur.

Messieurs, ce qui manque au ministère actuel, ce qui m'a décidé à contribuer, s'il était possible, à le renverser, c'est sa faiblesse. (Sensation.)

Ce n'est pas, je le répète, sa faiblesse sous le rapport de l'amour du pays, c'est sa fai-blesse dans cette Chambre, c'est sa faiblesse parlementaire, c'est, si vous me permettez l'expression que je vous prie de ne pas prendre en mauvaise part, sa faiblesse constitutionnelle.

Messieurs, cette faiblesse est un fait, et ce

fait a commencé à se révéler dans le cours de la session précédente et a acquis l'autorité d'une chose évidente dans les premières opérations de celle-ci. En effet, après ce moment de force que le cabinet du 15 avril a trouvé dans l'accomplissement de la mission qui l'avait rendu nécessaire, son défaut de racines véritables dans la Chambre des députés a fait que son existence, durant la dernière session, a été sans cesse vacillante, qu'il n'a recueilli que des majorités incertaines et composées d'éléments qui en partie ne lui appartenaient pas. Toutefois, on pouvait espérer en la durée, en la vitalité de ce minis-tère aux derniers jours encore de la session passée; mais au commencement de la session présente, on a vu cette majorité, loin de se fortifier, montrer par de nouveaux signes, et par les signes les plus évidents, qu'elle ne voulait pas se fixer derrière ce cabinet. J'en appelle aux différents scrutins qui ont organisé les bureaux de la Chambre, et qui tous avaient un sens politique, c'est-à-dire dans lesquels la personne des ministres n'était pour rien, non plus que la personne des élus, dans lesquels les principes étaient tout. Messieurs, ce fait de la faiblesse du mi-

nistère dans cette Chambre est démontré, il est incontestable, personne de bonne foi ne peut le nier. Et quand bien même, dans les votes qui vont décider du sort du projet d'adresse, une majorité de quelques voix arriverait à ce ministère, je n'appellerais pas cela une majorité. Et pourquoi cela? Parce que, pour tous les gens de bon sens, il est évident qu'il ne suffit pas de quelques voix de majorité dans telle ou telle question particulière, quelque politique qu'elle soit, pour qu'un ministère puisse dire que dans cette Chambre il a une véritable et solide majorité parlementaire, une majorité qui lui per-mette de gouverner avec autorité les affaires du pays, au dedans et au dehors, dans des circonstances extrêmement graves. (Très

bien!)

Messieurs, voilà le fait et voilà sa conséquence : quant aux causes de ce fait, je de-mande la permission à la Chambre de les exposer très rapidement. Je serai fort bref, parce que je n'ai pas la force d'être long.

Messieurs, je demande l'indulgence de toutes les parties de cette Chambre, car j'ai des vérités à dire à toutes les fractions qui la divisent; on les passera, on les pardonnera à mon impartialité bien connue.

Le dernier ministère fort qui ait gouverné les affaires du pays, c'est le ministère du 11 octobre; depuis, il n'y a eu que des mi-nistères faibles.

A quoi tenait cette force? Elle tenait à cette circonstance que ce que le pays voulait, que ce que la majorité et la grande majorité des Chambres voulait, le ministère du 11 octobre s'était donné pour mission de l'accom-plir. En ce temps-là, l'ordre était évidemment en péril; l'émeute, dans les rues, attestait ce danger; il s'agissait avant tout et par-dessus tout d'étouffer l'anarchie, d'en finir avec elle, et pour cela de prende des mesures et de gouverner de telle sorte que, sans violer les libertés constitutionnelles, mais en les respectant, cette anarchie fût découragée, cette anarchie fût abattue.

Eh bien! autour de cette idée, une énorme

majorité s'était formée dans cette Chambre: elle était représentée au ministère par ses chefs naturels; ces chefs naturels voulaient avec énergie, avec dévouement, l'accomplis-sement de cette grande mission. Il n'y avait, dans le parti constitutionnel, en dehors de cette majorité, que la fraction que l'honora-ble M. Odilon Barrot représentait; laquelle fraction, d'accord avec la majorité sur la nécessité de maintenir simultanément l'ordre et la liberté, ne différait avec elle que sur quelques moyens; elle pensait qu'on garantirait bien mieux l'ordre en donnant de nouveaux développements aux libertés, en respectant jusqu'à la plus scrupuleuse exactitude, dans les lois les plus fortes, ces libertés, qu'en accumulant les moyens de prévoyance et les moyens de répression. Cette opposition était honorable, cette opposition était légitime, cette opposition était constitutionnelle. Et tout le parti constitutionnel, je l'ai dit à cette époque, était véritablement une opposition et une majorité; et toutes les querelles qui divisaient les hommes n'étaient pas au fond des choses.

C'est pourquoi à cette époque, sous le ministère du 11 octobre, et cela me donne le droit de parler de coalition aujourd'hui; à cette époque, j'ai dit que les chefs de tous les partis constitutionnels de la Chambre, assis autour d'un tapis vert et ayant les affaires en main, seraient unanimes au fond sur le but qu'il fallait poursuivre et sur la plupart des mesures à prendre pour y arriver.

C'était là, Messieurs, une grande et belle époque; c'était la un ministère fort, parle-mentaire. Je dis que depuis qu'une circons-tance en quelque sorte fortuite, et l'excessif respect d'un des membres du cabinet, de son chef, pour la vérité du Gouvernement représentatif, depuis que ces deux faits eurent renversé le ministère du 11 octobre, il n'y en a pas eu de véritablement fort ni dans cette Chambre ni dans le pays. Messieurs, il y avait dans le sein du ministère du 11 octobre deux nuances, lesquelles, dans les temps qui ont précédé immédiatement sa dissolution, commençaient peut-être à s'y montrer. Des hommes prévoyants avaient pensé, dans le sein même de ce cabinet, que l'époque approchait où il fallait mettre un terme aux mesures de résistance, et couronner l'œuvre de la résistance, la victoire sur l'anarchie, par une mesure qu'on ne voyait encore qu'en perspective, et dans le lointain, l'amnistie. Les autres pensaient qu'il fallait bien arriver à ce terme, mais que ce terme était encoretrès éloigné. Le ministère dissous, non pas-pour cette raison, mais comme je l'ai dit, par une circonstance fortuite, un homme qui. avait fait partie de ce ministère créa, dans la vue de mettre un terme aux mesures derépression, et d'entrer dans une nouvelle ère, le ministère du 22 février. Eh bien! je dis que ce ministère a été faible, parce que l'idée qui l'avait fondé qu'il avait pour but de réaliser, était à cette époque prématurée. Elle était vraie, mais elle était prématurée, car il ne suffit pas que les hommes les plus intelligents d'un pays aperçoivent qu'une chose va devenir nécessaire pour qu'elle le soit déjà. Cette idée était donc prématurée, et la preuve, c'est qu'une moitié de cette majorité, qui avait si bien fait les affaires sous

le ministère du 11 octobre, faisait opposition aux mesures de cette nature que celui du 22 février pouvait avoir conçue, et une autre preuve plus frappante encore, c'est que le cabinet du 22 février ne proposa à la Chambre aucune de ces mesures décisives.

Ce ministère tomba sur une question extérieure en apparence, mais peut-être par le sentiment' de sa faiblesse; je dis peut-être, je n'y étais pas, je ne sais pas les vraies causes. Il en vint une autre qui représenta dans cette Chambre cette fraction ou cette moitié de la majorité qui n'avait pas cru à la mission ni aux idées du cabinet du 22 fé-vrier. Si l'idée du 22 février avait été prématurée, elle avait cependant produit un effet, celui d'avoir fait vieillir l'idée de la résistance. Or l'idée de la résistance vieillie ne put tenir devant cette Chambre; elle y fut vaincue comme l'aurait été peut-être l'idée du cabinet du 22 février si elle avait été produite par ce cabinet dans quelques mesures capitales.

C'est alors qu'arriva le ministère du 15 avril. Dans la lutte qui s'était engagée sous le ministère du 22 février et sous celui du 6 septembre entre les deux moitiés de la majorité de cette Chambre, les hommes s'étaient profondément aigris, et cette réunion que nous voyons s'opérer aujourd'hui était impossible alors. L'essai en eût été prématuré. Il fallait donner à toutes les passions le temps de se calmer, à toutes les idées, celui de se réconcilier, de suivre le changement du pays; il fallait, en d'autres termes, un ministère qui n'appartînt ni à l'une ni à l'au-tre de ces fractions de la majorité, et qui, en dehors du Parlement en quelque sorte, s'en vînt accomplir cette œuvre de pacification et de conciliation qui était dans les be-soins de l'époque, dans les besoins du mo-

Le ministère du 15 avril, je ne crains pas de le dire en présence de toutes les hostilités qu'il a rencontrées dans cette Chambre, fut un bienfait, et ce ministère qui fut un bien-fait a donné un autre bienfait à la France, celui de l'amnistie.

Et puis il a renvoyé cette Chambre et en a appelé une autre, laquelle est ici, dont je fais partie, et qui représente à peu près la précé-

dente, avec quelques éléments nouveaux. Ce qui fit la force du cabinet du 15 avril, c'est ce que je viens de dire; c'est qu'un au-tre était impossible : il fallait quelque chose qui n'appartînt pas aux vieux partis de la Chambre pour faire l'amnistie. Cette œuvre donna un moment de force au 15 avril; mais, cette œuvre accomplie, le défaut de racines véritables dans la Chambre se fit sentir, et se fit sentir dans le courant de la précédente session; enfin il a acquis au commencement de celle-ci une grande évidence, et c'est maintenant un fait constaté, que le ministère actuel manque de racines parlementaires, et que, son œuvre bienfaisante accomplie, il manque de force pour poursuivre.

Messieurs, cette faiblesse parlementaire, qui est le caractère du cabinet composé des hommes qui siègent sur ces bancs, cette faiblesse a pour conséquence, je le répète, l'impossibilité d'administrer avec l'autorité nécessaire les affaires intérieures du pays et de représenter, au dehors, dans les circonstances graves qui travaillent l'Europe, de représenter, dis-je, la politique extérieure de

En effet, Messieurs, dans un pays comme celui-ci où le pouvoir a tant besoin d'être respecté, ce n'est pas trop d'une majorité forte dans le sein de la Chambre des députés qui représente éminemment le pays, pour conserver à l'autorité, au symbole de l'ordre dans ce pays, le respect qui lui est néces-saire; ce n'est pas trop d'une imposante ma-jorité parlementaire pour faire peser la France de tout le poids qu'elle doit avoir dans la direction des affaires communes de l'Europe.

Eh bien, cette faiblesse de l'Administration actuelle a percé au dehors dans les actes politiques les plus récents du ministère, ou du moins dans quelques-uns, et, au dedans, dans son Administration, dans le respect qu'inspirent, dans ce moment, l'autorité et le pouvoir en France. Mais ce sont là des détails dans lesquels la discussion des paragraphes sur les affaires étrangères ramèneront la Chambre, et que je ne dois pas traiter dans ce moment que la discussion est générale. C'est alors que M. le président du contrale. seil, avec l'autorité qui lui appartient, l'autorité que lui donnent ses lumières et son pa-triotisme, auxquels j'ai déjà rendu hommage, expliquera certains actes que la Chambre lui reproche. C'est alors aussi, c'est dans la discussion des paragraphes de l'adresse que les accusations spéciales qui ont été por-tées comme signes de la faiblesse du ministère au dedans, seront articulées et pourront être discutées. Dans ce moment-ci je constate le fait de la faiblesse du ministère dans la Chambre et les conséquences qui me paraissent en résulter, je ne dois pas aller au delà. Messieurs, est-il possible, en supposant que

dans l'adresse le ministère triomphe, est-il possible qu'après l'adresse il devienne fort

en se modifiant?

Je n'ai pas approuvé les questions qu'on a faites à cet égard à M. le président du conseil. On ne peut pas demander à un chef de cabinet, à un homme politique, ce que la né-cessité pourra l'obliger à faire dans l'ave-nir; je ne demande rien à M. le président du conseil; je consulte la nature des choses, les nécessités qui m'apparaissent, et il me semble que j'ai le droit de dire que M. le président du conseil est dans l'impossibilité de donner par des modifications à son cabinet des racines véritables et fortes dans cette Chambre.

En effet, Messieurs, il ne faut pas oublier une chose, c'est que si le cabinet veut se fortifier en cherchant hors de cette enceinte de nouveaux hommes, l'adjonction de ces nouveaux hommes ne peut pas le fortifier dans le sein de cette Chambre. Pour qu'il se fortifie dans le sein de cette Chambre, il faut qu'il y trouve des hommes nouveaux qu'il s'adjoigne. Il faut que ces hommes y soient puissants, considérables; il faut qu'ils ajoutent à la force du ministère, en lui ralliant une partie nouvelle de cette Chambre.

Or, je dois le dire, je ne crois pas que cette adjonction soit possible, et c'est pourquoi je pense qu'une modification qui donnerait des forces dans cette Chambre au ministère actuel n'est pas possible, étant donnée la nature des circonstances. Je crois bien fermement que le ministère actuel est condamné à vivre ou à mourir tel qu'il est, et je crois qu'il ne peut pas tel qu'il est, à cause de sa faiblesse parlementaire, je le répète, administrer les affaires graves du pays à l'intérieur et à l'extérieur.

C'est cette circonstance très simple qui n'attaque pas la personne des ministres, qui m'a décidé à donner mon vote contre le ministère actuel, voulant amener sa chute, c'està-dire, voulant amener cette crise favorable

qui ramènera peut-être...

Au centre: Ah! ah! peut-être! (On rit.)

M. Jouffroy. Qui ramènera peut être à la tête des affaires de mon pays une Administration plus forte dans le Parlement.

Maintenant, je dois m'expliquer sur les chances qu'offre l'avenir pour la composition

d'un cabinet homogène et fort.

ŧ.

1

288

ele.

100 al.

1

L

11

ġś. 965 1 Sec.

18

9!

神知

į,

2

日本は

対学は

は、いるの

Messieurs, mes espérances à cet égard re-posent sur l'histoire même que j'ai tracée de la succession des ministères qui ont géré les affaires du pays depuis le 11 octobre. Je crois qu'au 15 avril il eût été impossible de former dans cette Chambre un ministère homogène et fort; je crois que le temps qui s'est écoulé depuis le 15 avril jusqu'aujourd'hui, a rendu cette combinaison possible. En effet, le ministère actuel, il lui restera toujours cet honneur, a fini les vieilles questions; et tous les débats animés dont la Chambre a été le théâtre pendant ces trois derniers jours, ce n'est pas du présent, c'est de l'histoire et de l'histoire ancienne.

Eh! Messieurs, est-ce qu'il s'agit encore à présent du plus ou moins de résistance?

Est-ce qu'il s'agit aujourd'hui de la lutte de la résistance avec la conciliation? Est-ce que les causes qui ont séparé le 22 février du 6 septembre subsistent? En reste-t-il des traces considérables, des traces qui suffisent pour diviser des hommes qui se sont éclairés dans la retraite, retrempés sur les bancs de cette Chambre?

Je tiens donc la question intérieure, non pas, comme complètement, mais à peu près finie en ce qu'elle a de grave; je crois l'a-narchie vaincue, l'ordre affermi; en un mot, la question intérieure vidée. Eh bien! c'est sur cette question que les hommes auxquels j'ai fait allusion s'étaient divisés; et ils avaient raison, car alors il y avait lieu à se diviser, mais, à présent, leurs vieilles querelles seraient ridicules, puériles, et il ne serait pas d'hommes graves de les recommencer, de les renouveler, quand il n'y a plus matière à

le faire. (Approbation.)

Il faudrait que le passé eût laissé dans leur esprit des passions, des animosités bien vives et bien obstinées, pour qu'en face du pays ils n'eussent pas le courage d'en faire définitivement le sacrifice et de les rejeter. J'ai donc foi que les causes de dissentiment qui ont séparé les chefs de la coalition ont cessé, et j'ai foi qu'un système nouveau, puissant, peut être organisé par ces hommes, non plus sur la question intérieure, sur laquelle, je le répète, le débat est fini, ou devrait être fini, mais sur la question exté-rieure, laquelle va devenir, je l'espère, la grande affaire du pays et la grande source

du calme, de la paix et de la tranquillité des

esprits au dedans.

Il y a longtemps, très longtemps que je souhaite que cette grande nation cesse enfin souhaite que cette grande nation cesse enim de se croire malade, cesse enfin de passer sa vie à se soigner (Très bien! très bien!), cesse enfin de s'administrer périodiquement, en guise de remède, des Constitutions tous les sept à huit ans. Il y a longtemps que je désire que la France, qui n'a plus de grand rôle en Europe depuis la fin de l'Empire, que la France sente enfin que, contenant que la France sente rien ne neut se faire 33 millions d'habitants, rien ne peut se faire en Europe sans sa permission, rien de grand, rien de durable, rien de considérable. Il y a longtemps que je désire qu'une Admi-nistration forte, foulant aux pieds toutés les causes de divisions intérieures, porte enfin le regard au delà de la frontière, et passe sa vie, sa vie de cabinet, à fonder chez nous une politique persistante, durable; non pas une de ces politiques que le chef d'un cabinet rêve le lendemain du jour où il arrive aux affaires, et que le chef du cabinet suivant délaisse pour en rêver une autre, mais une politique comme celle du cabinet anglais, comme celle du cabinet autrichien, une politique réfléchie, française, qui place son but très loin, afin que son action soit constante et grande. (Très bien!) Il y a longtemps, dis-je, que je désire cela.

En effet, voyez ce qui se passe en Europe, si nous n'y faisons attention; voyez quelles grandes questions, quelles questions de cir-conscription générale de territoires vont s'é-lever; voyez l'éclat qui se prépare en Orient: c'est à propos de cette question que l'Europe sera bouleversée : ce n'est pas à propos d'Ancône, de la Belgique et de l'Espagne; c'est dans l'Orient que, tôt ou tard, malgré les précautions de la diplomatie, cette question delatora. El bion les à cuei mandre les éclatera. Eh bien! ce à quoi un cabinet francais doit, en ce moment, songer, c'est à se donner une politique toute faite, toute faite à l'avance, lorsque cette question éclatera; c'est de se préparer à jouer un rôle, à faire en sorte que ce grand partage qui se pré-pare, n'ait pas lieu sans que quelque par-celle n'en arrive à la France; c'est de faire en sorte que la Russie ne prenne pas Constantinople, que l'Angleterre ne prenne pas Alexandrie sans que quelque dédommage-ment ne soit donné à cette partie de l'Occi-

C'est en vue de cette grande question que toutes les questions actuelles doivent être traitées, que l'Espagne doit être pacifiée, qu'Ancône n'aurait pas dû être rendue, que les affaires de Belgique doivent être terminées comme le désire le président du conseil; c'est en vue de ces grands événements que doit vivre, penser, se mouvoir le cabinet que je souhaite, eh bien! c'est ce cabinet fran-çais, ce cabinet puissant, qui aura de la vie; et il ne peut pas être puissant, avoir de la vie, et une longue vie, s'il n'a pas de racines dans cette Chambre. (Très bien!)

Ce que je veux, Messieurs, c'est un cabinet parlementaire. Je le veux parlementaire afin qu'il soit fort, durable, capable de cette politique extérieure à laquelle j'appelle mon pays. (Vive adhésion.)

Messieurs, je finis. En effet, sans entrer dans les griefs de détail, j'ai dit le motif

grave, fondamental, qui contient tous les autres, pour lequel, à mon grand regret, contre mes goûts, contre mes habitudes, contre mes principes, contre l'estime que j'ai pour M. le président du conseil, je me suis décidé à me ranger dans l'opposition.

M. Jars. Je demande la parole.

M. Jouffroy. J'espère que mon pays ne m'en saura pas mauvais gré, j'espère même que les hommes respectables, modérés, consciencieux, avec lesquels j'ai voté longtemps, comprendront la gravité de ce motif, et voudront bien ne pas m'accuser de m'être séparé d'eux dans ce moment suprême.

Messieurs, je regrette profondément une parole qui a échappé à l'honorable orateur qui m'a précédé à cette tribune, M. de Lamartine. Il a dit, je crois, que depuis Juil-let la France n'avait pas eu une idée, pas

fait un acte.

Un membre: Il a dit: " N'a eu ni action ni idée. »

M. Jouffroy. N'a eu ni action, ni idée; je proteste entièrement pour ma part contre cette pensée qui n'a pas été réfléchie sans doute suffisamment par l'illustre orateur; mais j'ose dire que si à l'extérieur la France de Juillet n'a pas eu une action plus grande, malgré Anvers, malgré Ancône, qui sont pourtant des actions, et aussi des idées, Ancône était une idée... (Très bien!)

Ancône était une idée; je pense, dis-je, que

si la France au dehors, je ne parle pas au dedans, car au dedans son action a été cer-taine; je pense que si la France n'a pas été très grande depuis la révolution de Juillet, la cause en a été dans ces déplorables dissensions qui nous ont divisés sur la question intérieure, et qu'aujourd'hui que ces dissen-sions sont terminées par la force des choses, un cabinet ayant des racines dans le Parlement survenant, il lavera définitivement mon pays de cette triste accusation. (Très bien!

M. Jars. Messieurs, la Chambre aura raison de se féliciter avec le roi de la prospérité du pays. Quand nous avons quitté nos départements cette prospérité était réelle, le pays était calme, bien moins préoccupé de ses intérêts politiques que de ses intérêts matériels, et nous demandant surtout, nous demandant la paix de la tribune où ses inté-rêts doivent se débattre. (Bruit.)

Au lieu de cela, qu'avons-nous trouvé en arrivant ici? La coalition et une discorde malheureuse entre beaucoup de membres de

cette Chambre.

très bien!)

Aussi, Messieurs, dès ce moment, la France commence à s'inquiéter. (Mouvements en sens

divers.)

Elle sent qu'on l'agite, qu'on veut réveiller ses passions politiques, et, plus que nous, parce qu'elle est loin, parce qu'elle ne voit pas tous les ressorts qu'ont fait mouvoir, plus que nous, elle demande pourquoi? Elle doit être satisfaite; on l'a dit dans le projet d'adresse et dans la discussion, ce sont les chefs de la coalition qui ont parlé; ministres anciens ou ministres futurs, ce sont eux qui ont levé l'étendard, ce sont eux qui sont venus les premiers accuser le ministère;

L'attaque a été vive, a-t-elle été heureuse?

Je ne le crois pas.

Des hommes qui ont servi le pouvoir pendant longtemps, qui l'ont défendu avec succès dans des jours difficiles, sont mal venus quand ils veulent le combattre; la force leur manque dans cette lutte nouvelle; ils y sont mal à l'aise, les grands talents ne résistent pas à une fausse position. (Au centre: Très bien!) Voyez au contraire l'homme qui n'a pas varié, l'homme dont nous ne partageons pas toutes les opinions, mais dont nous honorons le talent et la loyauté. (Murmures aux extrémités.)

Voyez comment il est intervenu dans le débat, comment il y a fait la part des coali-sés, et comment il y a pris la sienne. Le but de la coalition, c'est donc le ministère. (Au

centre : Oui! oui!)
Je suis d'accord avec vous, et cependant quand on y regarde de plus près, quand on écoute bien, on entend dire tout bas qu'il y a autre chose.

Voix à gauche : Dites-le tout haut!

M. Jars En effet, si je l'ai bien lu, le projet d'adresse ne se contente pas de régenter les ministres, il fait la leçon à tous les pou-voirs; il leur rappelle qu'ils doivent se contenir dans leurs limites constitutionnelles, et on ne s'aperçoit pas qu'avec un pareil lan-gage la Chambre aurait bientôt dépassé les

siennes. (Murmures à gauche.) Qu'est-il donc arrivé depuis la session dernière? Quelle est cette usurpation de pouvoirs ou de prérogatives qui excite à un si haut degré la sollicitude de la Commission. Il aurait fallu le dire en termes bien précis, il fallait dire aussi quels sont ces dangers, ces tendances dont on veut nous effrayer, et pour lesquelles on a cru nécessaire de rappeler au roi, d'une façon si imprévue, son origine et ses devoirs (Murmures et réclamations à gauche), comme s'il avait pu les ou-blier, comme s'il ne savait pas ce que tout le monde sait, que les Gouvernements péris-sent par l'oubli aussi bien que par l'exagération de leurs principes; comme si nous ne savions pas nous-mêmes et par l'expérience et par nos propres malheurs, qu'après les phases que nous avons parcourues et celles qu'on voudrait nous faire parcourir encore, c'est toujours l'anarchie qui arrive avant le despotisme. (Rumeurs à gauche.)

Parmi les griefs adressés au ministère il en est un qui m'a surpris. On l'a accusé d'avoir fait un prétendant dans ses débats avec la Suisse. Mais les prétendants se font eux-mêmes. Il y en a partout (On rit); il y en a pour la monarchie, il y en a pour la république, il y en a pour je ne sais quel gouverne-ment qu'on n'a pas encore défini.

Pour celui dont on a parlé, mon inquietude n'est pas grande. Peu importe qu'on ait grandi pour quelques jours un prince qui avait peine à se grandir lui-même, et qui, pour s'essayer à porter un grand nom d'empereur, n'avait trouvé rien de mieux que de se faire citoyen d'une petite république. (Sensation.)

Il ne peut pas être redoutable. Non, il n'est pas l'héritier de Napoléon, celui qui est venu guetter sa couronne à l'abri d'une na-

tionalité étrangère.

Au surplus, la politique étrangère est pour moi en seconde ligne; elle peut être un prétexte pour nos adversaires, elle n'est pas précisément un motif.

Les questions graves, les questions vives, les questions sérieuses sont dans la politique

intérieure.

Si nous en croyons les échos de la coalition et quelques mots même échappés dans cette enceinte, il ne s'agirait pas moins que de modifier ou de refaire nos lois fondamentales. Ainsi pour la Chambre, c'est la réforme de la loi électorale... (Agitation.)

Plusieurs voix : A la question! à l'amendement!

M. Jars. Je suis dans la question en parlant de la réforme électorale, on en parle pourtant, elle est depuis longtemps à l'ordre du jour, et hier à la tribune M. Passy, notre honorable collègue en a parlé.

M. Hippolyte Passy, Voulez-vous permettre? Je n'ai pas dit un mot de la réforme électorale.

M. le Président. Monsieur Passy, ce n'est pas à vous, mais à un autre membre qui a parlé hier que l'orateur fait allusion.

Voix à gauche : A l'amendement!

M. Jars. Je suis dans l'amendement.

Autres voix : Parlez! parlez!

M. Jars. Pour la Chambre, c'est la réforme de la loi électorale qui vous est proposée; pour le Gouvernement, c'est la réforme du pouvoir royal.

Je m'arrêterai peu, je ne m'arrêterai pas à la question de la réforme électorale, car les pétitions qui s'y rapportent, et dont vous aurez à vous occuper plus tard, ne me paraissent pas plus sérieuses qu'à vous.

Cependant on en a parlé, et l'on a même dit que le progrès de cette pétition était la conséquence de la faiblesse du ministère; comme si un ministère pouvait empêcher une pétition de circuler, et les journaux de la recommander.

Au surplus, je l'ai déjà dit, je ne m'arrêterai à cette pétition qu'en passant, et pour arriver à de plus hautes considérations.

Messieurs, il y a aujourd'hui dans notre pays et dans nos lois une force nouvelle, considérable, dominant le Gouvernement par la Chambre des députés, l'Administration par les conseils généraux, et quelquefois même jusqu'à l'armée par la garde nationale; cette force, c'est l'élection.

Croyez-vous franchement que telle qu'elle existe aujourd'hui elle soit insuffisante; croyez-vous qu'il soit utile et nécessaire de

l'augmenter? Non sans doute...

T.

Plusieurs voix: Ce n'est pas la question.

M. Jars. Notre honorable collègue M. de Lamartine vous l'a dit tout à l'heure. Il vous a dit ce qu'on disait quand on faisait la Charte, que ce qui distingue le Gouvernement, ce qui en fait le mérite et la puissance, c'est la pondération, c'est l'équilibre des pouvoirs. Eh bien! cet équilibre que vous avez à peine, et qui tend à vous échapper sans cesse, croiriez-vous l'établir et le rendre

durable en consentant une augmentation quelconque de la force électorale? Non, sans doute

Il est vrai, et c'est là où je veux aller, il est très vrai que, suivant la doctrine qu'on cherche à faire prévaloir aujourd'hui, ce système de la pondération des pouvoirs doit être modifié.

Vous l'avez entendu : on prétend que depuis la révolution de 1830, et dans les grandes circonstances, l'influence gouvernementale doit appartenir essentiellement au pouvoir électif, c'est-à-dire à la Chambre des députés.

Mais, en bonne foi, qui donc oserait dire que cette influence ne lui appartient pas? Et depuis 1830, quel est donc le pouvoir qui n'a pas cédé aux volontés de cette Chambre? quel est celui qui ne lui cède pas aujour-d'hui? Je ne dis pas qu'il y ait trop de ce côté de la balance, mais je dis que s'il y

avait plus, il y aurait danger.

Soyons francs, Messieurs, quand on tient au pouvoir par soi-même ou par ses amis, on s'accommode fort bien des prérogatives de la Couronne, on voudrait même les augmenter; c'est ce que nous avons vu plusieurs fois. Dans la situation contraire, quand on est éloigné du pouvoir, on se raccroche aux prérogatives de la Chambre, on les exalte outre mesure; c'est ce que nous voyons aujourd'hui. (Au centre: Très bien!) Et tout cela, c'est ce qu'on appelle la sincérité, la moralité du Gouvernement représentatif. (Rires au centre.)

Messieurs, quand votre Commission, dans le projet d'adresse, dit que l'intime union des pouvoirs est nécessaire à la force des Etats, quand elle déclare que les pouvoirs doivent être contenus dans leurs limites constitutionnelles, elle a raison quant au fond; mais si, par l'intime union des pouvoirs, quelqu'un entendait que deux de ces pouvoirs, comme l'a rappelé tout à l'heure l'honorable M. de Lamartine, doivent se soumettre à l'autre; si l'on entendait que les limites constitutionnelles doivent se rétrécir considérablement du côté de la Couronne et s'étendre indéfiniment du côté de la Chambre, oh! alors, j'y verrais plus qu'une question de prérogative, j'y verrais une question tout entière de Gouvernement, j'y verrais la réforme du pouvoir royal, comme je le disais tout à l'heure. Défions-nous, Messieurs, défions-nous d'un pouvoir dominant, quel qu'il soit, même du nôtre, et disons bien haut que ce n'est pas pour cela que nous avons fait la révolution de Juillet; défions-nous de la pente où nous sommes placés.

Permettez-moi, Messieurs, de vous soumettre une pensée qui n'est pas nouvelle chez moi; mais que les circonstances fortifient tous les jours. Je sais que nous avons un roi; on le dit, on le proclame tous les jours; mais je ne suis pas certain que nous ayons une monarchie, et cette incertitude où je suis, d'autres l'éprouvent comme moi, surtout depuis qu'on se récrie et qu'on cherche à remettre en honneur cette maxime fameuse: Le roi règne et ne gouverne pas. Ajoutez à cette maxime une réforme électorale, telle que celle qu'on doit vous demander, et vous verrez où la royauté s'en ira! (Vive appro-

bation au centre.)

Eh quoi! le roi règne et ne gouverne pas. Mais ce n'est pas sérieusement qu'on voudrait soutenir cette maxime. Cependant comme elle a eu du retentissement au dehors de cette Chambre, comme elle a acquis dans un autre temps une certaine publicité, je ne serais pas fâché qu'on voulût la faire apparaître ici au grand jour de la discussion, afin qu'on la réduisît à sa juste valeur.

- M. Chambolle. Vous voulez donc soutenir la maxime contraire?
- M. Jars. Je veux la maxime qui est dans la Charte; la vôtre n'y est pas.
- M. Chambolle. Si vous combattez celle-ci, il en faut donc une autre.
- M. Jars. Il y a des ministres responsables' vous n'avez pas à vous occuper du roi. Le roi règne et ne gouverne pas; eh bien! ditesnous donc ce que c'est que régner pour que de cela seul un roi soit grand et honoré. Personne n'osera le dire, personne ne le dira. Nulle part, et dans notre pays moins qu'ailleurs on ne voudrait voir la royauté abaissée à ce point qu'elle ne pût se mouvoir que pour de vaines cérémonies. Au contraire, dans notre France, aux idées grandes et généreuses, on voudrait y trouver sans cesse quelque chose qui l'élevât dans notre imagination, à la hauteur où nous l'avons placée dans nos lois. (Très bien!)

On comprend que la Charte ait posé des limites au pouvoir royal en lui donnant des ministres responsables, mais on ne comprendrait pas qu'elle l'eût mis dans l'impossibilité d'agir.

Eh quoi! dans ce siècle matériel et positif où tous les prestiges sont détruits, où les princes comme les autres hommes ne sont estimés que selon ce qu'ils valent, ou ce qu'ils font eux-mêmes, on défendrait à un roi de France de faire acte de grandeur et de capacité! (Vive approbation aux centres.)

- M. Odilon Barrot. Voilà la discussion la plus imprudente que l'on puisse soulever.
- M. Thiers. C'est inconstitutionnel! (Agita tion.)
- M. Odilon Barrot. Je demande la parole. Voilà donc comment les Gouvernements sont servis par leurs amis! (A l'ordre! à l'ordre! Vive agitation.)
- M. Thiers. Il faut être étrangement égaré pour dire des choses comme celles-là!
- M. Jars. La royauté doit être plus que cela, ou bien il faut la proscrire et la condamner à jamais.

Ce n'est pas là ce que l'on veut; ce n'est pas là ce que vous voulez, je n'en doute pas.

M. Havin. Mais M. le Président ne devrait pas souffrir un pareil langage.

Voix diverses (à l'orateur). Continuez! continuez!

M. le l'résident. Si vous avez entendu quelque chose de contraire au règlement, vous n'avez qu'à demander la parole, et je consulterai la Chambre; mais ce n'est pas à votre voix isolée que je donnerai la préférence sur les voix nombreuses qui invitent l'orateur à continuer.

- M. Havin. Je demande la parole.
- M. le Président. Vous répondrez plus tard; quant à présent, vous n'avez pas la parole. M. Odilon Barrot l'a d'ailleurs demandée avant vous.
- M. Havin. Mais, Monsieur le Président, vous me permettrez au moins de demander la parole pour le rappel au règlement.
- M. le Président. C'est différent: vous avez la parole pour le rappel au règlement.
- M. Havin. Dans ma pensée... (Interruption.)

Voix nombreuses (à l'orateur) : Continuez! continuez!

M. le **Président**. Monsieur Havin, insistez-vous?

M. Havin. Oui, Monsieur le Président.

Puisque M. le Président m'y provoque, je dirai que j'ai trouvé les paroles de M. Jars imprudentes, peu parlementaires et inconstitutionnelles dans la pensée.

Et j'ai été surpris que M. le Président les laissât passer et ne rappelât pas l'orateur à

l'ordre.

Voix nombreuses: Continuez, Monsieur Jars!

M. Jars. Il est bien étrange que quand une question a été soulevée et jetée dans le pays, on ne permette pas qu'on la fasse apparaître dans le seul endroit où elle puisse être traitée convenablement.

Je ne sais pas pourquoi je suis ainsi interrompu. Ce que l'on veut, c'est l'indépendance du ministère. C'est dans ces termes que, pour la rendre acceptable, on formule l'accusation: m'y voilà. Ce qu'on veut, c'est l'indépendance du ministère. Mais si le ministère n'est pas indépendant, à qui la faute, je vous prie, si ce n'est à lui-même et à lui seul, oui à lui seul, car je ne sache pas que l'indépendance soit une vertu qu'on nous donne ou qu'on nous ôte à volonté: l'indépendance d'un homme politique est en lui, vient dans lui, et ne cesse qu'avec lui. (Très bien! très bien!) C'est sa vie, son honneur, sa gloire: comment voulez-vous qu'on la lui enlève?

Et si, comme vous le prétendez, les ministres actuels n'ont ni la force ni la volonté qui donnent cette indépendance, à qui la faute, encore une fois, si ce n'est à euxmêmes?

Ils sont faibles, ils sont serviles, dit-on; qu'on démontre leur faiblesse et leur servilité. Ils sont incapables et corrupteurs, c'est bientôt dit; qu'on démontre la corruption et la culpabilité, et qu'on les accuse hautement; mais en les accusant, tant qu'ils seront devant vous, ne dites pas qu'ils ne couvrent pas la personne royale (Au centre: Très bien!), ou bien ayez le courage d'avouer qu'on fait porter plus haut le reproche et l'accusation.

Messieurs, je n'ai pas besoin de dire que je ne suis ici ni l'apologiste ni le détracteur du ministère. Ce n'est pas l'intérêt des personnes, quelles qu'elles soient, qui me préoccupe en ce moment; que le roi, que le pays soient hors de cause, je m'inquiéterai peu du sort du ministère. Cependant je ne puis m'empêcher de le faire remarquer : ce ministère si faible, si petit, comme on se plaît à le qualifier; vous, si forts, si habiles, vous êtes obligés d'appeler du secours pour le combattre. (Rire approbatif.) Toutes les forces de la presse, toutes les forces des partis, vos amis et vos ennemis, les hommes de la résistance et les hommes du mouvement, ceux qui ont voulu l'amnistie et ceux qui l'ont refusée, tout vous est bon, tout vous est secourable; vous faites une coalition (Au centre : Très bien! — Réclamations à gauche), coalition pour détruire; car les coalitions ne sont bonnes qu'à cela.

Et quand vous aurez détruit, quand vous aurez renversé le ministère, vous accorderezvous bientôt pour le remplacer? Peu vous importe; vous dites: Faisons d'abord la place nette, déblayons le terrain, nous verrons ensuite à qui nous permettrons de l'occuper. Fort bien! mais c'est là précisément

que sera la difficulté.

Non, vous ne vous accorderez ni sur le choix, ni sur le mérite des candidats, et bien moins encore sur le système de politique qu'il s'agira de leur imposer; et quand on a accusé les ministres actuels de n'être que les valets et les commis de la royauté, comment espère-t-on trouver des hommes de quelque valeur qui veuillent se faire les commis et les valets de la coalition? (Rumeurs à gauche.)

Moi aussi je demande et je désire l'indépendance du ministère, mais je la demande

tout entière.

Je la demande, non seulement à l'égard de la Couronne, mais à l'égard de nous-mêmes, de vous, membres de cette Chambre, qui prétendez les diriger. Trop souvent j'ai vu les ministres, et je n'irai pas bien loin pour en fournir des exemples, et je ne parlerai pas seulement des ministres qui sont sur ces bancs, mais encore de ceux qui les ont précédés; trop souvent j'ai vu les ministres harcelés, tourmentés par le premier de nous qui en avait la fantaisie, et comme des accusés, toujours en suspicion sur ce banc de douleur... (On rit.) Si bien qualifié par l'un d'entre eux, et sur lequel cependant il n'en est guère aujourd'hui qui ne veuillent rester ou revenir. (Hilarité.)

Trop souvent je les ai vus céder aux exigences de la tribune, répondre à de longs discours par des discours plus longs encore, comme si toutes les accusations méritaient

une justification.

Il serait temps de mettre un terme à ces luttes déplorables, il serait temps de rendre à chacun la dignité qui lui appartient, et je ne comprendrais pas autrement l'indépen-

dance d'un ministère.

Les portefeuilles ministériels n'ont pas été compris dans l'amnistie, on le voit bien. (Rires.) Ils ne pouvaient pas l'être; mais il ne faut pas pour cela qu'on puisse les attaquer tous les jours et sans de graves motifs, comme nous l'avons vu si souvent pendant la dernière législature; il ne faut pas qu'on ait la chance de les emporter chaque année à la pointe d'un discours ou d'une phrase de l'adresse.

Je suis fort admirateur des beaux talents de la tribune, mais il ne m'est pas démontré qu'ils puissent suffire au Gouvernement du pays (Au centre: C'est vrai!); il ne m'est pas démontré que ce soit assez d'être un grand orateur pour être un grand ministre.

Et puisqu'on a parlé de corruption, et de corruption agissant sur la Chambre et sur chacun de nous, je n'hésite pas à le dire, cela en serait une bien grande, selon moi, que cet appât de portefeuilles toujours suspendus et toujours offerts à quiconque voudrait les disputer à la tribune, à quiconque sentirait son ambition s'accroître à mesure que sa parole deviendrait plus abondante et plus facile. (Très bien!)

Cette corruption-là serait la plus funeste de toutes, car elle apparaîtrait comme une nécessité, comme une conséquence du Gouvernement représentatif; et, par cela même, elle contribuerait tôt ou tard à ruiner ce Gouvernement dans l'esprit des peuples. Espérons, Messieurs, espérons qu'il n'en sera

pas ainsi.

Et permettez-moi de résumer, en peu de mots, la situation telle que je la comprends, et telle que nous l'avait indiquée l'autre jour notre honorable collègue M. Odilon Barrot.

(Rires.)

Messieurs, à tort ou à raison, dans ces dernières années, et par un zèle bien ou mal entendu pour le rétablissement de l'ordre et de la paix publique, un système nouveau, un système hardi, le système de l'intimidation a été développé, proclamé, pratiqué contre la licence et contre la liberté; car il est difficile de frapper l'une sans atteindre l'autre. Et comme toute action violente appelle une réaction, la réaction contre le pouvoir était inévitable, elle ne s'est pas fait attendre, c'est elle qui se manifeste en ce moment. Il n'y a pas lieu de nous en étonner; mais ce qui doit nous surprendre, ce qui nous sur-prend en effet, c'est de voir aujourd'hui, dans la réaction, les hommes que nous avons vus les premiers et les plus résolus dans l'ac-tion contraire; c'est, après nous être portés au secours de la liberté quand elle était menacée, et lorsque aujourd'hui nous venons au secours du pouvoir qui nous paraît menacé à son tour, c'est de retrouver devant nous les mêmes adversaires, assistés, il est vrai, des plus chauds amis de la liberté; mais assistés en même temps, il faut bien le dire, des amis les plus chauds du pouvoir absolu. (Mouvement.)

Messieurs, il y a là quelque chose qui m'inquiète et qui m'afflige, il y a là quelque chose qui répugne aux habitudes de ma raison et de ma conscience. Je ne suis pas initié aux secrets de ces doctrines mobiles et aventureuses, qui fléchissent ou qui se redressent sui-

vant les intérêts du moment.

Je crains que l'ambition du pouvoir et le besoin de la popularité, choses peu conciliables de leur nature, ne se concilient malheureusement et n'égarent des hommes honorables. Je crains que les questions de personnes ne se cachent ici sous des questions de principes et de Gouvernement; car véritablement s'il ne se fût agi que de faire triompher des principes ou un système de gouvernement, la coalition, cette réunion d'éléments si contraires et d'opinions si opposées, n'eût pas

pu se former. Il n'y aurait pas de coalition. Voyez d'ailleurs à quelles contradictions on se laisse entraîner! On se plaint de la faiblesse, de l'abaissement du pouvoir, et pour le relever on n'imagine rien de mieux que d'ameuter contre lui toutes les passions et tous les partis. On dit au ministère : Vous êtes trop faible pour le moment, il faut vous fortifier si vous voulez qu'on vous supporte encore; il faut vous associer quelques noms, quelques hommes considérables. Et au même instant on dit à ces hommes considérables désignés par l'opinion ou par le ministère lui-même : Prenez garde, craignez de vous asso-cier à ces ministres-là; ils n'ont pas d'avenir, ils vont tomber sous nos premiers coups; attendez, et vous arriverez avec nous. En vérité, je ne crois pas que la France applau-disse à de pareils débats. Elle sait tout ce qu'il y a de péril dans les coalitions, elle sait que les coalitions font la joie des partis, parce qu'eux seuls en profitent, parce qu'après le renversement des hommes, elles font espérer le renversement des choses, et, si je ne me trompe, la France, que les révolutions ont lassée, qui ne veut pas courir de nouveaux hasards, nous dira de voter pour le ministère, quelque faible qu'on le suppose, plutôt que de nous soumettre à une coalition dont la force essentiellement destructive serait également menaçante pour le Trône et pour la liberté. (Approbation au centre.)

Messieurs, une dernière considération me frappe et m'afflige, et je ne doute pas que vous n'en ayez été frappés vous-mêmes, en voyant tout ce qui se passe autour de vous depuis quelque temps, ou seulement depuis quelques jours; ne dirait-on pas une main invisible qui pousse et qui précipite les uns après les autres tous les hommes qui depuis 1830 ont paru avec quelque éclat sur la scène politique? « Dieu les mène! » ont-ils dit... Dieu les mène, je le crois; mais ma conscience me dit de ne pas les suivre, et je vote contre le projet d'adresse. (Nouvelle adhésion au

centre.)

M. Odilon Barrot. Messieurs, ce n'est pas sans quelque étonnement que, lorsque nous devons tous sincèrement chercher, dans nos institutions, dans leur force, un remède aux maux de la situation actuelle, je vois ceux-là mêmes qui ont signalé le plus énergiquement cette situation, son incertitude, ses fluctua-tions, dénier toutes les conditions, une à une, de notre Gouvernement représentatif, et remettre en question des vérités tellement élémentaires, tellement vulgaires, tellement conquises par tous les grands faits qui se sont consommés, je ne dis pas depuis huit ans, mais depuis cinquante ans, en France, qu'en vérité je ne puis apercevoir la qu'une déplorable contradiction. N'affaiblissons pas ces maximes salutaires,

ces conditions du Gouvernement représentatif, puisque tous nous voulons y trouver no-tre force et notre salut.

Quoi! vous reprochez à une adresse d'être inconstitutionnelle parce qu'elle tend à ren-verser une Administration? Vous lui dites qu'en tendant à renverser cette Administra-tion, elle porte plus haut? Vous mettez en question un autre pouvoir que celui qui seul doit y être? Et vous vous étonnez ensuite de nos réclamations? Vous vous étonnez que de ces bancs-là mêmes s'élèvent des cris : A l'imprudence!

Messieurs, il y a des questions qui peuvent s'agiter en dehors de cette enceinte; la liberté de la presse peut aller jusqu'à examiner ces questions sous toutes leurs faces; mais il y a quelque danger peut-être à les porter à cette tribune dans leur simplicité et leur nudité.

(Très bien! très bien!)

Je n'aime pas les discussions abstraites, elles ont du vague, de l'incertitude; l'esprit qui n'est pas contenu dans la limite des faits, des devoirs précis et spéciaux, peut s'égarer, et cependant, Messieurs, je ne reculerai pas devant cette question puisqu'elle a été soulevée, et je dirai que s'il pouvait se rencontrer dans ce pays un ministère qui manquât aux conditions du Gouvernement représentatif, qui fût obligé tous les jours de venir mettre sur cette tribune ses portefeuilles pour les recevoir d'un vote journalier en quelque sorte de la Chambre, un ministère qui serait obligé, tant sa majorité serait incertaine, tant il serait peu sûr des adhésions sympathiques et raisonnées de cette majo-rité, tant il serait peu certain de son lendemain, de faire des questions de cabinet. Eh bien! si un pareil ministère se rencontrait, si une Chambre se trouvait, qui, restant au-dessous de la hauteur de sa mission, pût laisser exister ce ministère, et ne pas porter un remède efficace, énergique à une pareille situation, laissant ainsi flotter le pouvoir in-certain au gré du déplacement de quelques voix, je dis que dans une pareille situation l'un des pouvoirs de l'Etat, le vôtre, ne fonctionnerait pas régulièrement, et que les autres par cela même se trouveraient compromis. (Très bien!)

Faisons notre devoir, pénétrons-nous de toute l'étendue de ce devoir, ne dépassons pas nos limites constitutionnelles, mais sachons remplir notre mission dans toute son étendue, avec toute la haute intelligence qu'elle exige; et par cela même que nous fonction-nerons avec vérité, avec énergie, avec fermeté, par cela même tous les autres pouvoirs seront contenus dans leurs limites, tous les autres pouvoirs seront dans un état de sécurité parfaite. (Approbation à gauche.)

Si nous voulons fortifier le pouvoir parlementaire; si nous voulons répondre à cette désolante négation de l'orateur illustre qui m'a précédé; si nous voulons qu'il y ait une majorité dans ce Parlement, qu'il y ait une idée dans le Gouvernement; si nous voulons une direction unique, ferme, constante; si nous voulons que la Chambre des députés ait nous voulons que la Chambre des deputes au sa vie à elle, que sa direction soit déterminée, qu'il n'y ait plus de fluctuation, tantôt à droite, tantôt à gauche, que l'existence d'un ministère ne soit pas incessamment mise en question; si nous le voulons, c'est afin d'assurer et de fortifier les institutions du pays; c'est surtout dans l'intérêt de cette Couronne qui nous est chère parce que nous Couronne qui nous est chère parce que nous avons tous juré de la défendre, parce qu'à cette Couronne se rattachent toutes nos esperances de forces, de gloire et de liberté (Vive approbation), parce que nous ne la séparons pas de notre pays. Et ne vous rappelez-vous pas, Messieurs, que si elle a été brisée une fois, dans les colères légitimes du peuple, ce n'est certes pas la faute de ceux

qui voulaient la contenir, la limiter; ceux qui rappelaient les saines maximes du Gouvernement représentatif, qui revendiquaient des ministères loyaux, parlementaires, ayant une force propre et indépendante; mais c'est par la faute de ceux qui exagèrent les limites du pouvoir royal en voulant le fortifier, l'affaiblissaient, et qui le compromettaient par des maximes adulatrices. (Adhésion à gauche.)

L'orateur précédent l'a dit : la monarchie n'a plus pour elle ce vieux prestige des temps anciens; nous avons conservé le titre, mais au fond les choses ont changé. La monarchie représentative, la monarchie héréditaire dans un pays démocratique comme le nôtre, sans Eglise dominante, sans classes privilégiées, est un problème que nous avons à résoudre; il est digne de préoccuper tous les esprits sérieux et que tous les hommes ayant quelque valeur y vouent toute leur existence; il est nécessaire que nous en trouvions la solution, car il n'est rien de possi-ble, je ne dis pas seulement rien de désirable, mais rien de possible en dehors. (Approbation.)

Eh bien! si nous pouvons résoudre ce problème pour le bonheur de cette génération et des générations à venir, rappelez-vous que nous n'en trouverons la solution qu'en fortifiant le pouvoir parlementaire, qu'en en faisant une base ferme et solide pour tous les autres pouvoirs, en y constituant fortement la démocratie, en ne lui refusant pas ses droits légitimes, car ils sont salutaires, et le jour où on les contesterait on ne fortifierait pas les autres pouvoirs, on les compromet-

Je n'avais pas la prétention de rentrer dans cette discussion, j'étais seulement bien aise de rendre quelque vigueur à ces maximes du Gouvernement représentatif, ces maximes qui étaient acceptées par tous et que j'ai vu ébranlées par tout ce qui a été dit depuis quelques jours. On a dit, et ces paroles sont venues des bancs où siègent des hommes avec lesquels je n'ai pas toujours voté, on a dit, à propos de l'extension que nous espérons, que nous désirons pour les libertés du pays, on a dit que les mœurs ne sont pas d'accord avec nos institutions. Cela peut être vrai, Messieurs, oui, et je m'en aperçois à beaucoup de symptômes qui ont surgi dans ce débat. Oui, nous avons sur beaucoup de points les mœurs des vieilles monarchies, des gouvernements absolus, sous nos institutions li-bres. (Très bien!) Ainsi, nous nous étonnons qu'il y ait des hommes politiques qui prétendent au pouvoir et nous leur jetons à la face ce reproche comme un crime sous lequel nous croyons les avoir accablés, tandis que c'est la chose la plus simple, la plus vulgaire, la plus nécessaire dans un Gouvernement représentatif. (Très bien!)

Ainsi encore, on nous parle d'une politique immuable, qui ne se modifie pas, on nous parle d'une politique qui traverse tous les ministères, restant toujours la même, toutes les combinaisons parlementaires, survivant au renouvellement du Parlement, restant ainsi dans son identité et dans son unité, et puis au nom de cette politique dont on place le siège et la pensée je ne sais où, au nom de cette politique qu'on prétend être restée et devoir rester immuable, on vous dit : gardezvous d'y porter la moindre modification, gardez-vous de faire un mouvement, gardezvous de toute espèce de tendance vers cette partie de la Chambre, car c'est une révolution. (M. le président du conseil fait un siyne de dénégation.) Cette prétention à une politique immuable, cette horreur de toute modification dans le pouvoir, ce n'est pas d'aujourd'hui qu'elles se manifestent, c'est une vieille tendance dans les hommes qui sont au pouvoir et ceux qui attaquent au-jourd'hui le ministère s'en sont fait longtemps et souvent un argument contre les votemps et solvent un argument contre les vo-tes de mes amis. Ce sont de grands enseigne-ments dont chacun doit profiter. Non, il n'est a pas de politique immuable; non, il n'est pas vrai que tout mouvement du système d'administration vers telle ou telle opinion, je ne précise pas laquelle, soit une menace de révolution, ce serait enchaîner le Gouverne-ment représentatif dans l'immobilité, dans la fixité des vieux gouvernements, ce serait enlever au Gouvernement représentatif ce qu'il a de mieux, ce qu'il a de plus salutaire, ce qui le préserve des révolutions violentes, à savoir cette facilité de se modifier; c'est cette possibilité qui désintéresse toutes les révolutions en donnant satisfaction à tous les griefs, à toutes les exigences de l'opinion; lui donner la fixité, l'immobilité! c'est la négation du Gouvernement représentatif. (Mouvement.)

Messieurs, prenons garde, par de pareilles maximes, par de pareils exemples (car nous devons au pays, non seulement de bonnes lois, mais nous lui devons de bons exemples), prenons garde d'arriver à ce résultat que nous aurions dans ce pays tous les inconvénients du Gouvernement représentatif, sans en avoir les avantages. Il faut que vous y réfléchissiez profondément; le moment approche où vous allez faire un grand pas dans le Gouvernement parlementaire; le moment approche où, en déposant vos boules dans cette urne, vous prononcerez, en quelque sorte, sur

l'avenir de ce Gouvernement.

Ou vous maintiendrez une situation mauvaise, déclarée mauvaise par tout le monde (Vives réclamations au centre), alors que vous avez dans vos mains les moyens assurés d'y porter un remède, ou bien vous la changerez par les moyens légitimes, parlementaires que vous avez à votre disposition, et en usant ainsi de votre pouvoir, vous ferez bien plus qu'établir des doctrines, vous ferez bien plus que résoudre théoriquement un problème, vous agirez, vous marcherez, vous consoliderez par un acte, et non pas par de vaines abstractions toutes les vérités du Gouvernement représentatif.

Ne vous laissez pas embarrasser dans cette question par ces vaines frayeurs de coalition, de combinaison, de lendemain. (Ru-

meur prolongée.)

Quoi! toutes les fois qu'un cabinet sera attaqué, qu'on le déclarera insuffisant dans sa conscience, il faudra se demander compte des bonles qui ont été portées par telle ou telle autre opinion, et si on ne s'en demande pas compte, il faudra courber la tête sous le reproche de la coalition.

Qu'est-ce qu'une coalition? c'est le sacrifice de ses opinions; c'est la modification de ses convictions. Et qui, ici, peut nous reprocher d'avoir modifié nos convictions? où est le pacte? où est le traité? Dites-le! (Rumeur

prolongée.)

Messieurs, une préoccupation plus sérieuse est celle du lendemain du renversement du ministère. Les hommes politiques ne peuvent pas manquer de prévoyance, c'est là leur premier devoir. Oui, sans doute, vous avez le droit de vous préoccuper du lendemain du renversement du ministère, des conséquences politiques de votre acte, mais avez-vous le droit de demander qu'on désigne les personnes qui composeront le ministère futur. Ah! c'est alors!... (Bruit.) C'est alors que vous auriez le droit de vous plaindre d'une atteinte grave aux prérogatives de la Couronne. Vous auriez le droit de vous insurger contre cette violence morale faite à l'un des pouvoirs de l'Etat; mais lorsque vous exprimez respectueusement votre opinion consciencieuse sur l'état du cabinet, sur les embarras qui en résultent pour la situation politique, lorsque vous exprimez le vœu que Sa Majesté, dans sa sagesse, apporte un remède à une pareille situation, vous êtes dans l'accomplissement de votre devoir, vous ne le transgressez pas; si vous alliez au delà, alors commencerait la transgression.

On a bien voulu reconnaître qu'il y avait quelque sincérité dans mes paroles. Je crois, comme on l'a dit, que la plus grande de toutes les forces est celle qu'on puise dans la justice et dans la vérité; c'est là la meilleure de toutes les politiques. Eh bien! je vous atteste de nouveau que, si je me réunis aux convictions de ceux qui regardent la situation du cabinet comme dangereuse, comme agrayant le mal, dont personne ne peut se dissimuler la présence, ce n'est pas dans un intérêt de situation; car si j'agissais dans un intérêt de situation; car si j'agissais dans un intérêt de situation, je laisserais se prolonger cette espèce d'agonie jusqu'à ce qu'il en résultât une de ces nécessités profondes, auxquelles les résistances les plus opiniâtres doivent finir par céder. Eh bien! je ne voudrais pas que la Couronne fût dans une de ces situations violentes, je ne voudrais pas que la Couronne fût placée dans l'obligation de céder. Je veux qu'il y ait de sa part liberté, spontanéité, c'est ainsi que j'entends la véritable dignité. (Très bien! très bien!)

Plusieurs voix : A demain! à demain!

(Quelques membres quittent leurs places.)

M. le Président. J'engage MM. les députés à ne pas s'en aller; car si on voulait voter, il importerait que chacun fût à son poste.

(Amendement de M. Amilhau aux deux premiers paragraphes de l'adresse.)

M. Amilhau. Messieurs, je laisse les généralités pour en venir à l'adresse. (Bruit.)

J'abandonne la discussion générale pour venir à l'adresse et au premier paragraphe, que je propose de modifier de la manière suivante:

« Sire, la Chambre des députés se félicite avec vous de la prospérité du pays; cette prospérité n'a pu que s'accroître au sein du repos que la France doit au Gouvernement

de Votre Majesté et au concours régulier des pouvoirs de l'Etat. »

Je propose de modifier le second paragraphe de la manière suivante :

« Sous ce Gouvernement, jaloux de notre dignité, gardien fidèle de nos alliances, la France occupe toujours dans le monde et dans l'estime des peuples le rang qui lui appartient et dont elle ne saurait déchoir. »

Que la Chambre me permette de dire quelques mots pour expliquer mon amendement, sans rentrer dans la discussion sur les matières qui l'ont occupée jusqu'à présent.

A gauche: Parlez!

Aux centres: Aux voix! aux voix!

Quelques membres: A demain!

M. Berville. Je demande la parole.

M. Amilhau. Messieurs....

Aux centres: Non! non! C'est inutile! Aux voix!

(M. Amilhau descend de la tribune.)

M. le Président. Je lis le premier paragraphe de l'amendement.

M. Davergier de Hauranne. Mais il faut d'abord que M. Amilhau développe son amendement.

Autres voix : Développez! développez!

M. Berville (à la tribune). J'avais demandé la parole.

A gauche: Parlez! parlez!

Voix des centres : Vous n'avez pas la parole! Aux voix! aux voix!

M. Amilhau. Si l'on veut combattre mon amendement, je demande à le développer. (Aux voix! aux voix!)

A gauche: Parlez! parlez!

(M. Berville descend de la tribune.)

M. Amilhau. Je vais développer...

Vivement aux centres : Non! non! Aux voix!

M. le Président. Je vais consulter la Chambre.

M. Guizot. Parlez donc, monsieur Amilhau; parlez!

(M. Amilhau descend encore une fois de la tribune.)

Aux centres: Aux voix! aux voix!

M. Dubois (Loire-Inférieure). Je demande la parole pour un rappel au règlement. (Bruit.)

M. le Président. M. Dubois a la parole pour un rappel au règlement.

Membres des centres : Aux voix! aux voix!

M. Duhois (Loire-Inférieure). Apparemment, Messieurs... (Les cris: Aux voix! redoublent.)

A gauche: Attendez le silence.

M. Dubois (Loire-Inférieure). Comme l'un des secrétaires de la Chambre, j'ai aussi la mission de veiller à l'observation du règlement, et lorsqu'un des secrétaires de la Chambre réclame la parole pour un rappel au règlement, et pour lui donner vigueur, vous ne pouvez refuser de l'entendre. (Par-lez! parlez!)

Un membre de la Chambre a proposé un amendement; il est dans le droit et le devoir de ce membre de développer cet amendement. (Oui! oui!) Eh bien! lorsque ce membre renonce au droit de le développer, la contradiction est de droit aussi; la parole appartient alors à M. Berville, à moins que M. Amilhau ne réclame son droit de développement. Autrement la Chambre sortirait de ses règles, et il est impossible que le bureau souffre la violation du règlement. (Oui!

Au centre: Aux voix! aux voix! (Agitation bruyante.)

M. le Président. Je ne mettrai rien aux voix que dans le plus profond silence. Le moment n'est pas venu, et plus le moment de voter approche, plus il doit y avoir de recueillement et de solennité dans les esprits. La question est trop grave pour ne pas exiger un silence absolu.

Quant au rappel au règlement, il importe sans doute au bureau et au Président, plus qu'à tout autre, de bien constater que dans toute la marche de cette discussion, quoi-qu'elle soit difficile et laborieuse, le règle-

ment n'est point violé.

La parole a été donnée à M. Amilhau pour user de son droit de développer son amendement, mais la Chambre demandant à aller aux voix, il y a renoncé par obéissance. Le droit de contredire appartenait alors à M. Berville; mais voyant qu'une contradiction allait être dirigée contre son amendement, M. Amilhau a réclamé son droit de développement; il a la parole. A mon tour je demande l'exécution du règlement. (Oui! oui! parlez!)

M. Amilhau. Permettez-moi de soumettre une difficulté à la Chambre. Je ne demande pas mieux que de renoncer à développer mon amendement; mais je ferai remarquer à la Chambre que si la aiscussion générale qui a précédé a pu la fixer sur les termes et la portée de cet amendement et sur la contradiction qui pourrait être dirigée contre elle, le droit doit être égal; si l'on veut que je renonce à la parole, il faut l'interdire à mon contradicteur. (Oui! oui!) De deux choses l'une: ou il faut entendre le développement et la contradiction, ou il ne faut entendre ni l'un ni l'autre. (C'est juste!)

Messieurs, j'ai été profondément et dou-loureusement affecté en lisant le projet d'adresse; je suis heureux d'avoir entendu ses rédacteurs venir à la tribune lui enlever une partie de l'effet qu'elle avait produit sur certains esprits; mais ce qui en reste est tellement fort, tellement contraire à nos idées constitutionnelles, et à l'esprit même qui doit animer cette Chambre, que j'ai cru devoir proposer les deux paragraphes dont il est question, et faire un appel à vos consciences et à vos convictions.

Messieurs, remarquez, je serai très court, remarquez les termes du discours de la Couronne; en voici le texte :

« Depuis votre dernière session, la prospérité de la France n'a fait que s'accroître; le repos dont elle jouit n'a fait que s'affermir.

« Il m'est doux, en me retrouvant au milieu de vous, de n'avoir à réclamer votre concours que pour améliorer encore un état général déjà si favorable. »

Par conséquent, la Couronne annonçant la prospérité du pays, que vous avez reconnue, la Couronne vous parlait d'un repos qui est réel; la Couronne demandait en même temps le concours de la Chambre.

Eh bien? qu'avez-vous répondu dans votre premier paragraphe? Le concours était pré-cisément ce qu'il importait le plus de décla-

rer dès le principe.

Or, dès le principe, vous supprimez une partie de la réponse de la Couronne, et vous y substituez les mots : « La paix que nous avons maintenue. » Vous voulez que ce soit la Chambre des députés, et non le concours des trois pouvoirs de l'Etat, qui ait main-tenu la paix; et, au lieu d'attribuer à la Couronne ce que l'article 13 de la Charte lui accorde, ce que vous n'auriez pu dire que si le concours de la Couronne avait manqué à l'Etat, vous l'attribuez à un seul pouvoir

dans le mot nous. (Interruption.)

Je sais bien que nous ne sommes pas d'accord, mais je prie la Chambre de vouloir bien me prêter un moment d'attention, et j'interroge toutes les parties de l'Assemblée de bonne foi; je demande à tous les membres de cette Chambre de vouloir bien suivre la discussion très courte à laquelle je vais me livrer, et nous verrons si les termes dont je vais me servir ne sont pas en harmonie avec

le vote de l'adresse.

Sous ce rapport, j'ai cru devoir rétablir dans le premier paragraphe les termes : « du repos dont la France jouit », parce que c'est une vérité, parce qu'il importe de la consta-

En second lieu, j'ai ajouté les mots : « Au Gouvernement de Votre Majesté et au concours réguliers des pouvoirs de l'Etat », qui me semblaient avoir été ôtés par le paragraphe de l'adresse.

Le premier paragraphe semble indiquer qu'on ne peut rien faire que sous une politique prudente et ferme qui pourra, dans l'avenir, garantir la durée du Gouvernement.

Dans le second paragraphe que vous a-t-on dit? et ceci est important. On vous a dit que « sous un gouvernement jaloux de notre dignité, gardien fidèle de nos alliances, la France tiendrait ... »

A gauche: « Tiendra! »

M. Amilhau. « Tiendra toujours dans le monde, et dans l'estime des peuples, le rang qui lui appartient et dont elle ne veut pas déchoir. »

L'explication qui a été donnée par M. Guizot, précisément sur ce paragraphe, vous a suffisamment appris qu'on voulait dire que le cabinet actuel n'a pas eu de dignité à l'extérieur, et qu'il n'a pas été le gardien fidèle de nos alliances.

Eh bien! pour mon compte, je n'ai pu m'associer à un cabinet qui n'aurait pas de dignité à l'extérieur, et qui ne serait pas le

gardien fidèle de nos alliances.

Mais d'abord, que la Chambre me permette de m'expliquer sur ce point. Je n'ai pas isolé ce cabinet des cabinets antérieurs; je rap-porte tout au Gouvernement, depuis huit ans, aussi bien au cabinet du 11 octobre qu'à ceux qui l'ont suivi.

Messieurs, on avait jeté dans l'avenir ce qui était dans le présent, dans le discours de la Couronne, et par cela même on commence avant même d'avoir examiné ce qui est relatif à nos relations extérieures, on commence par flétrir le cabinet... (Bruits confus.)

Les hommes m'importent peu; ce m'importe, c'est qu'on ne vienne pas dire que la politique de mon pays a été sans dignité pendant dix-huit mois. Si elle eût été sans dignité, même pendant dix-huit mois, je ne sais pas pourquoi vous auriez gardé le silence jusqu'aujourd'hui. (Vive interrup-

Je désire que mes successeurs aient plus de faveur que moi; cependant quand on écoute l'attaque, il faudrait bien entendre la dé-fense. (Parlez! parlez!)

Messieurs, je dirai que, sous ce double rapport, je ne pouvais m'associer au paragraphe de l'adresse dont il est question, que j'ai dû le repousser et adopter une modification qui est celle que j'ai l'honneur de vous présenter. J'ai été induit à le présenter, avec d'autant plus de raison que, en examinant les autres parties de l'adresse, je les ai trouvées corré-latives aux deux points que nous traitons.

Les intentions sont excellentes, je veux le croire; mais remarquez que, dans le dernier paragraphe, on dit que le concours de la Chambre n'est assuré à la Couronne qu'autant qu'il y aura un ministère vraiment responsable et que, dans tous ceux qui précèdent, on ne manque pas de dire qu'à l'intérieur, comme à l'extérieur, il y a eu des fautes. Or, ajouter qu'on n'est pas en présence d'un ministère vraiment responsable, c'est faire rejaillir directement le reproche sur la Couronne, puisque le ministère ne la couvre pas suffisamment.

Au centre: C'est vrai! c'est vrai!

M. Amilhau. C'est cette atteinte portée à notre Constitution, à nos droits, que je ne pouvais souffrir, et voilà pourquoi je persiste dans mon amendement

Au centre: Très bien! très bien! aux voix! (M. Sauzet se dirige vers la tribune.)

M. le Président. M. Berville cède-t-il la parole à M. Sauzet?

M. Berville. Oui!

M. Sauzet. Messieurs, s'il était vrai que l'inviolabilité de la Couronne fût en question, je ne balancerais pas à remplir un de-voir, quelque rigoureux qu'il fût : je me sé-parerais des amis politiques que je puis compter parmi les commissaires de l'adresse, et je viendrais franchement combattre le projet d'adresse à la tribune.

J'ai défendu la prérogative royale hors du pouvoir comme au pouvoir; je lui serai toujours fidèle : les passions passent, les institutions restent; et je considère l'inviolabilité royale comme le palladium de nos libertés, et comme la première vérité du Gouvernement représentatif. (Très bien!)

Mais à côté de cette vérité, il y en a une autre qui est fille de la première : c'est la responsabilité ministérielle, non pas une responsabilité banale, mais une responsabilité sérieuse, une responsabilité large, une responsabilité qui n'est pas seulement appuyée sur les termes rigoureux et constitutionnels de la Charte, mais, indépendamment même de ce fondement, sur les croyances de l'opinion publique, sur la situation du cabinet dans le Parlement. (Très bien!)

Plusieurs voix: A l'amendement!

M. Sauzet. Ce que je veux dire, Messieurs, c'est qu'il n'est pas indifférent à la préroga-tive royale que l'Administration qui est dépositaire de ses pouvoirs soit ou non dans une intime union avec la majorité parlementaire des Chambres. Ce que je veux dire, c'est qu'encore que l'inviolabilité royale soit toujours constitutionnellement couverte, cependant la prérogative royale, pour garder tout son éclat, toute sa force, pour n'être pas compromise par des froissements fâ-cheux, a besoin de s'appuyer sur une administration en parfaite harmonie avec la majorité des Chambres. (Bruit.) Ce que je veux dire, c'est qu'une administration, revêtue de ces qualités, garantit, fortifie, abrite mieux et plus complètement la prérogative royale que toute autre.

Voilà ce qu'a voulu dire votre adresse, rien de plus rien de moins. Ainsi comprise, elle est un appel respectueux à la Couronne, et j'ose dire de plus un appel confiant; car elle ne s'adressera jamais en vain à la haute sa-gesse qui, le lendemain d'une révolution populaire, apaisait les populations irritées par ces paroles mémorables : « La Charte sera dé-sormais une vérité. » (Bruit.) Messieurs,

c'est là de l'histoire.

Plusieurs voix : A l'amendement! à l'amendement!

M. Sauzet. On me dit: " à l'amendement! " et à l'appui de l'amendement, l'orateur qui m'a précédé vient d'expliquer qu'il le présente pour éviter un paragraphe d'une sente pour eviter un paragraphe d'alle adresse qu'il considère comme contraire à la prérogative royale; j'ai donc pu m'expliquer... (Oui! oui! c'est évident!) J'ai dû faire parler mes justes susceptibilités de conscience. Et j'ajoute, Messieurs, que, conscience d'arrange e'est expliquand la Commission elle-même s'est expliquée nettement sur ses paroles, quand elle en a déterminé la portée, il ne doit appartenir à personne, dans cette Chambre... (Vives réclamations au centre.) Messieurs, je veux dire seulement ... (Interruption.)

M. Guizot. Attendez le silence!

M. Sauzet. Je dirai seulement que les dé-fenseurs de la prérogative royale doivent être les premiers dans cette Chambre à se féliciter de ce que, d'un commun accord, la question est réduite dans ces termes, et quand je parlais d'un devoir, c'est le devoir que nous imposons tous, volontairement, à notre dévouement pour la Couronne et à no-tre respect pour la Charte. Voilà le genre de devoir dont je parlais et qui frappe sur les conseillers de la Couronne, j'ose le dire, non moins étroitement que sur tout autre, car précisément quand leur honneur réclame et revendique la plénitude de la responsabilité, ils doivent se féliciter de voir la Couronne absente de ce débât, n'y reparaître du moins à la fin que pour recevoir les hommages et la confiance de tous... (Bruit. — Parlez! parlez!)

Je n'en voulais pas dire plus. Messieurs, sur les points généraux de la discussion, et j'arrive à l'amendement. L'amendement qui vous est proposé est clairement commenté par son auteur, et dès lors il n'y a et il ne peut y avoir de part ni d'autre aucune équivoque. Son auteur a voulu dire que la Chambre, en adoptant le paragraphe dont cet amendement se compose, déclarerait qu'elle approuve la conduite et la politique suivie, je ne dis pas seulement par les administrations précédentes, mais encore par l'Administration actuelle; que le concours de tous les pouvoirs existe régulièrement dans la forme et avec les conditions qui peuvent en assurer la durée, et garantir la sincérité du Gouvernement représentatif et la bonne administration des affaires du pays. Ce paragraphe a voulu dire que la Chambre considère ce concours comme existant encore, qu'elle entend le continuer, et qu'elle fait ainsi acte d'adhésion et de concours à la politique du cabinet. (Oui/ oui/) C'est bien la, si je ne me trompe, le sens de l'amendement. (Nouvelle affimation.) Eh bien! Messieurs, l'amendement ainsi formulé a le tort de confisquer à son profit l'adresse tout entière..... (Vives réclamations au centre... Mouvements divers.)

Je sais, Messieurs, que l'heure est avancée; mais puisque la Chambre a bien voulu que je parlasse aujourd'hui, je la prie de ne pas

m'interrompre.

La démonstration me semble facile; cet amendement, tel qu'il est compris et expliqué par son auteur, et avoué par le cabinet, a pour objet de confisquer à son profit l'adresse tout entière.

M. le comte Molé, président du Conseil, ministre des affaires étrangères. Je demande la parole.

M. Sauzet. Messieurs, c'est une sorte de question préalable sur l'adresse entière.

Il est évident, en effet, que si cet amendement vient à être adopté, il aura compris, dans ses deux paragraphes, la consécration complète de la politique intérieure et de la politique extérieure. (Bruit. — Agitation.)

- M. le Président. La séance ne finira pas aujourd'hui si vous ne voulez pas faire silence. (A demain! à demain!)
- M. Sauzet. Je dis que la Chambre aura compris, dans une consécration commune, la politique intérieure et la politique extérieure.
- M. Amilhau. Sous la réserve des paragraphes!
- M. Sauzet. Sous la réserve des paragraphes! mais dans quelle situation cette réserve place-t-elle la Chambre? Les paragra-

phes seraient réservés, je le sais bien, il y aurait encore un vote matériel sur ces paragraphes? mais l'engagement moral de la Chambre avec elle-même ne serait-il pas pris? (Mouvement.) Quel est ici le député, à quelque partie de la Chambre qu'il appartienne, qui voudrait adopter un ordre de délibération dont la conséquence pourrait être de compromettre la Chambre par des décisions contradictoires. (Bruit.)

Messieurs, le discours du Trône et le projet de votre Commission, qui se conforme à la marche suivie par ce discours à la fin, l'autre placé la question de concours à la fin, et il y en a une raison décisive; c'est que l'examen des diverses questions traitées dans les paragraphes détermine la question géné-

rale de concours.

Je serais fâché, dans une question de cette importance, de descendre à des débats puérils; ce qu'il importe, c'est que la discussion qui a été grave, solennelle, soit aussi complète et régulière. Vous dites qu'elle sera complète et régulière; eh bien! des questions relatives aux affaires étrangères n'ont pas encore été traitées avec détails à cette tribune (Bruit), et cependant M. le président du conseil a annoncé lui-même qu'il se réservait de donner des explications, et cependant il résulterait du paragraphe tel qu'il est rédigé... (Bruit croissant) que vous auriez d'avance approuvé la politique extérieure du cabinet. (Agitation.)

Je me résume en deux mots.

L'amendement qui vous est proposé se rattache à un ordre de délibération contraire aux usages suivis, à la teneur des documents parlementaires qui sont sous vos yeux, c'està-dire au discours du Trône et au projet d'adresse; il est contraire à la logique d'arriver à la conséquence avant d'avoir posé les principes, et enfin l'amendement a l'inconvénient de paralyser la discussion et d'exposer la dignité de la Chambre à des décisions contradictoires.

C'est pour cela que j'en demande le rejet. (Aux voix! aux voix!)

- M. le Président. On demande le scrutin secret, j'engage d'abord la Chambre à ne pas bouger de place : on fera l'appel nominal dans l'ordre habituel et chacun ne recevra sa boule qu'à mesure qu'on appellera son nom. (Bruit.)
- M. Guizot. Je demande la parole avant le scrutin.

Plusieurs voix : Les noms de ceux qui demandent le scrutin secret.

- M. Vivien. Je demande la division des paragraphes. (Bruit confus.)
- M. le Président. Mais attendez donc un instant! Je demande à expliquer à la Chambre sur quoi doit porter son vote, je crois qu'il faut diviser les paragraphes parce que la division est de droit. Je lirai le premier paragraphe avant qu'on aille au scrutin secret. Mais, tout d'abord, je dois expliquer qu'on demande le scrutin et qu'on le demande régulièrement.
- Plusieurs membres: Les noms! lisez les noms!

M. le Président. Mais laissez-moi donc exprimer successivement les idées qui viennent l'une après l'autre. On demande le scrutin; je vais vous dire maintenant quels sont

ceux qui le demandent.

Ce sont MM. d'Hérambault, Piéron, Corne, Drault, Luneau, Martin (Isère), Barrillon, Perrin, H. Selves, Désabes, Ballot, général Subervie, Marchant, Isambert, Gauthier de Rumilly, Fortuné Laidet, Lebœuf, Havin, de Grammont, Guyet-Desfontaines, Boyer de

Peyreleau, Boirot, de Mesgrigny.

Il y a le nombre de noms voulu par le règlement. On va faire l'appel nominal.

Je vais auparavant lire l'amendement.

" Sire, la Chambre des députés se félicite avec vous de la prospérité du pays; (Ce qui suit forme l'amendement) cette prospérité n'a pu que s'accroître au sein du repos que la France doit au Gouvernement de Votre Majesté et au concours régulier des pouvoirs de l'Etat. »

C'est là ce qui est aux voix. Ceux qui approuvent l'amendement mettent une boule blanche dans l'urne qui est sur la tribune; ceux qui le désapprouvent mettent une boule noire. L'autre urne n'est que pour servir de

contrôle.

M. Guizot. Il doit être bien entendu et bien compris de tous que la Commission re-

pousse l'amendement... (Bruit.)

Messieurs, il ne doit y avoir ici aucune équivoque et aucune surprise; la Commission repousse l'amendement comme exprimant une pensée contraire... (Nouvelle et bruyante interruption.)

Voix nombreuses: Parlez! parlez!

D'autres voix : Laissez procéder au scru-

M. Guizot. L'amendement, comme l'a expliqué son auteur, exprime une adhésion à

Je n'ai d'autre but que d'apporter une parfaite clarté dans la délibération, quel qu'en soit le résultat. La pensée de l'amendement est une adhésion à la politique du cabinet; la pensée de la Commission avait été différente : dans le projet d'adresse qu'elle propose, elle repousse l'amendement.

(Une longue agitation se manifeste dans l'Assemblée : les huissiers ont de la peine à rétablir le silence.)

M. le Président. Avant de procéder à l'appel nominal, il faut nous entendre sur la question de savoir si, après le vote sur le premier paragraphe de l'amendement, on passera de suite au scrutin sur le deuxième paragraphe (Réclamations générales); ou. au contraire, si ce premier paragraphe sera le seul sur lequel on votera, et si la séance sera levée après ce scrutin.

Voix nombreuses: Il n'y a pas d'opposition! aux voix! aux voix!

Quelques membres: Si, il faut faire les deux scrutins de suite.

M. le Président. Puisqu'il y a réclamation, je vais mettre la question aux voix.

(La Chambre décide à une immense majo-

rité que la séance sera levée après le scrutin sur le premier paragraphe.)

M. Félix Réal, l'un des secrétaires de la Chambre, fait l'appel nominal. Après l'appel et le réappel, il est procédé

au dépouillement du scrutin.

Résultat du scrutin sur l'amendement de M. Amilhau au premier paragraphe de l'a-

M. le Président. Voici le résultat du scrutin. (Profond silence.)

> Nombre des votants..... 425 Majorité absolue..... 213

Boules blanches.... 216 (Sensation.) Boules noires.....

(La Chambre a adopté.)

(La séance est levée à 7 h. 1/4).

Ordre du jour du vendredi 11 janvier 1839.

A une heure, séance publique. Proposition de M. Ducos à fin de reprise du projet de loi sur la police du roulage et des voitures publiques.

Proposition de M. Jollivet à fin de reprise de la proposition de MM. Muret de Bort et Lebœuf, concernant les ventes à l'encan.

Suite de la discussion du projet d'adresse au roi.

PREMIERE ANNEXE

A LA SÉANCE DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS DU JEUDI 10 JANVIER 1839.

RAPPORT (1) fait au cours de la dernière session, le 2 avril 1838, au nom de la Commission (2) charyée de l'examen de la propostion de M. Larabit, relative à la Réforme DU Règlement, par M. Vivien, député de l'Aisne.

Repris le 10 janvier 1839.

(Application de l'article 59 du règlement) (3).

Messieurs, le règlement de la Chambre remonte à l'année 1814, et sous la Restauration même on a souvent tenté de le réformer.

(1) Nº 6 des Impressions de la Chambre des députés (réimpression) (1 e session de 1839).

(reimpression) (1° session de 1839).

(2) Cette Commission était composée de MM. Gaillard de Kerbertin, d'Hérambault, Mottet, Vivien, de Magnoncour, Dupin, Larabit, Etienne, Fulchiron.

(3) L'article 59 était ainsi conçu: « Hors le cas de dissolution de la Chambre ou d'expiration du pouvoir de ses membres, les travaux législatifs commencés et interrompus par la clôture de la session pourront, à la session suivante, être repris dans l'état où ils sont restés. restés.

« Cette faculté, applicable seulement aux projets sur lesquels un rapport a été fait, sera exercée en vertu d'une décision de la Chambre, prise sur la demande d'un de ses membres. » — Voy. cette décision, en ce qui concerne le présent rapport, ci-dessus, p. 152.